

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 1 sur 84



PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS



Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 2 sur 84

INTRODUCTION	7
I - LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES.....	9
1.1 - Un contexte en évolution.....	9
1.2 - La population accueillie en formation cette année	10
1.2.1 – Les étudiants en soins infirmiers	10
1.2.2 – Les apprenants aides-soignants	10
1.3 - L'équipe permanente.....	10
II - LES ENJEUX, LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES.....	12
2.1 - L'évolution de la santé, du système de santé, la stratégie nationale de santé et les priorités de santé publique	12
2.2 - Le contexte régional Nouvelle-Aquitaine.....	12
2.2.1 - Le Projet Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine.....	13
2.2.2 - Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle Aquitaine 2019-2023.....	13
2.2.3 - Les évolutions démographiques	13
2.2.4 - La dynamique des employeurs du secteur sanitaire et social.....	13
2.3 - Les finalités.....	14
2.4 - Les objectifs dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales	14
2.5 - La politique qualité, la gestion des risques, la démarche d'amélioration continue de la qualité et la certification	14
2.6 - La démarche d'ouverture pour accueillir d'autres publics en formation	16
2.7 - La qualité de l'alternance intégrative.....	16
III - LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS.....	17
IV - LES CONCEPTS FONDATEURS DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	17
4.1 - L'être humain	17
4.2 - La santé	17
4.3 - La maladie	17
4.4 - Le soin	18

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 3 sur 84

4.5 - Les soins infirmiers.....	18
4.6 - L'exigence de qualité et sécurité.....	18
V - LES PRINCIPES ET CONCEPTS ORIENTANT LA DEMARCHE DE FORMATION	19
5.1 - La finalité.....	19
5.2 - La formation comme processus dynamique de construction identitaire	19
5.3 - Les principes fondateurs de la démarche de formation	20
5.4 - L'ingénierie de formation.....	21
5.5 - L'ingénierie pédagogique et l'apprentissage	22
5.6 - Les partenaires dans la démarche de formation.....	23
5.6.1 - De la collaboration à la construction d'un véritable partenariat	23
5.6.2 - L'alternance intégrative, clé du processus de professionnalisation	25
5.7 - Le partenariat et la collaboration.....	25
5.8 - L'analyse de la pratique professionnelle.....	26
5.9 - L'apprentissage par la simulation en santé pour développer les compétences	26
5.10 - L'évaluation	27
5.10.1 - Mettre en sens l'évaluation	27
5.10.2 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences	31
5.10.3 - Le tableau synoptique des évaluations	32
5.11 - Le suivi pédagogique	32
VI - LE STAGE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES	33
6.1 – Les réunions de liaison et d'alternance	33
6.2 – La planification des périodes de stage, de présence à l'institut.....	33
6.3 – Les modalités d'encadrement et de tutorat.....	34
6.4 – La liste des lieux et places de stage	34
6.5 – Les informations intégrées dans le règlement intérieur concernant les stages.....	34
VII - LE CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	34
7.1 – Pour la filière de formation en soins infirmiers	35
7.2 - Pour la filière de formation aide-soignant	36

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 4 sur 84

7.3 Les données communes	37
7.4 – L'apprentissage	37
VIII - LES PRINCIPES DE STRUCTURATION DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS	38
8.1 - Le métier d'infirmier dans une approche par compétences	38
8.2 - Les éléments constitutifs du diplôme d'Etat d'infirmier	38
8.3 - Les neuf activités du référentiel d'activités	39
8.4 - Les dix compétences du diplôme d'Etat d'infirmier	40
8.5 - La formation en alternance	40
8.6 - Les unités d'enseignement	41
8.7 - Comprendre Agir Transférer	42
8.8 - La répartition de la formation clinique	42
8.9 - Les crédits européens dans le système LMD	42
8.10 - La structuration sur six semestres de formation	43
IX - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 1 ^{ère} ANNEE – PROMOTION 2023-2026	44
9.1 - Le cadre de référence	44
9.2 - La planification de l'année de formation	44
9.3 - Le déroulement de l'année de formation	44
9.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI	45
9.5 - Le suivi pédagogique	46
9.6 - Les évaluations	47
9.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences	47
9.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 1	47
9.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 2	48
9.7 - Les axes forts pour l'année	49
X - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 2 ^{ème} ANNEE – PROMOTION 2022-2025	50
10.1 - Le cadre de référence	50

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 5 sur 84

10.2 - La planification de l'année de formation	50
10.3 - Le déroulement de l'année de formation	50
10.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI	50
10.5 - Le suivi pédagogique	52
10.6 - Les évaluations	52
10.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences	52
10.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 3	53
10.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 4	54
10.7 - Les axes forts pour l'année	55
10.7.1 - L'axe transversal sur les 2 semestres	55
10.7.2 - Les axes spécifiques au semestre 3	55
10.7.3 - Les axes spécifiques au semestre 4	55
XI - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 3 ^{ème} ANNEE - PROMOTION 2020-2023	57
11.1 - Le cadre de référence	57
11.2 - La planification de l'année de formation	57
11.3 - Le déroulement de l'année de formation	57
11.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI	58
11.5 - Le suivi pédagogique	59
11.6 - Les évaluations	59
11.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences	59
11.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 5	59
11.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 6	61
11.7 - Les axes forts pour l'année	61
XII – LES RESPONSABILITES ET L'ORGANISATION DE L'EQUIPE	62
12.1 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs responsables de la coordination de l'ingénierie de formation, de l'ingénierie pédagogique et du suivi global de la promotion	62
12.2 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs des suivis pédagogiques collectifs et individuels	63

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 6 sur 84

12.3 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs pour chaque compétence et unité d'enseignement	64
12.4 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs, documentaliste et personnels administratifs et logistiques pour des activités transversales en coopération avec la direction des instituts	64
12.5 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs et des adjoints administratifs pour la coordination transversale du processus des stages	65
12.6 - Les responsabilités des adjoints administratifs pour les démarches liées aux dossiers des apprenants pour la certification diplôme d'Etat	65
12.7 - Les responsabilités des membres de l'équipe pour la démarche qualité, la gestion des risques et la certification	66
GLOSSAIRE	67
BIBLIOGRAPHIE	68
ANNEXE 1 : « Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants »	69
ANNEXE 2 : « L'évaluation, ses différentes fonctions »	70
ANNEXE 3 : « Tableau synoptique des compétences avec leurs unités d'enseignements et d'intégration et leurs évaluations par semestre »	71
ANNEXE 4 : « Programmation des retours de stage, analyses de pratiques professionnelles et suivis pédagogiques et accompagnement pédagogique individualisé »	73
ANNEXE 5 : « Déroulement de la programmation des périodes de stages et d'IFSI ou IFAS de l'année en cours »	75
ANNEXE 6 : « Conventions type de stage pour tous les services du C.H.N.D.S et de Mauléon »	76
ANNEXE 7 : « Objectifs de stage des étudiants infirmiers de 1ère année et revalidants »	80
ANNEXE 8 : « Liste prévisionnelle des terrains de stage »	84

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 7 sur 84

INTRODUCTION

Le projet de formation de l'institut de formation en soins infirmiers est réajusté par l'équipe de cadres de santé formateurs et la directrice des soins des structures de formation pour expliciter les objectifs vers lesquels nous orientons la formation.

Depuis l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat infirmier, le projet de formation évolue tous les ans.

Le projet pédagogique et les projets innovants sont soumis à validation tous les ans lors de la première ICOGI de l'année.

Depuis 2018, ce projet est réajusté dans une volonté de l'harmoniser avec le projet de l'institut de formation d'aides-soignants et de valoriser les axes d'amélioration continue de la qualité pour l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie pédagogique.

La première crise sanitaire covid a amené des modifications de l'ingénierie de formation et de l'ingénierie pédagogique.

Les différents apprenants présentent une expérience diversifiée qu'elle soit dans le milieu sanitaire et social ou autre. Cette expérience permet dans certaines situations de demander des dispenses d'enseignements.

Le projet est aussi un outil de communication avec les professionnels de santé responsables de leur encadrement et de leur formation en stage.

Il est élaboré et réajusté à partir d'une réflexion prenant en compte :

- L'analyse des besoins démographiques en professionnels en santé.
- L'analyse des ressources en termes de capacités spécifiques et de stages, sur le nord Deux-Sèvres et son environnement proche.
- Le souci d'aider au mieux l'étudiant infirmier à cheminer dans son apprentissage et à acquérir les compétences inhérentes au métier.
- L'évolution des textes législatifs et réglementaires en vigueur consultables sur le site legifrance.gouv.fr.

Ce projet est un guide au service de la professionnalisation des personnes en formation.

Depuis octobre 2009, la réflexion réflexive sur nos pratiques professionnelles et la conduite du projet sont favorisées par des formations collectives réalisées : notamment l'approche par compétence, l'analyse de la pratique, l'actualisation du projet de formation, la formation à l'initiation à la recherche en soins infirmiers, l'apprentissage des étudiants au raisonnement clinique, la structuration des projets de compétence à partir des unités intégratives en utilisant des situations emblématiques professionnelles, l'apprentissage avec la simulation en santé, la démarche qualité.

La présentation du projet de formation s'articule en plusieurs parties.

Le schéma synoptique intégré ci-dessous, illustre et synthétise ce projet.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 8 sur 84

Projet de Formation Soins infirmiers

Objectifs d'apprentissage de l'exercice professionnel infirmier
et des soins infirmiers

Accompagnement

Développement personnel

COMPETENCES en
ORGANISATION
du TRAVAIL

COMPETENCES en
COMMUNICATION
RELATION

- Acquisition et maîtrise des techniques de soins infirmiers.
- Planification de soins
- Réalisation des soins infirmiers
- Encadrement de professionnels
- Collaboration professionnelle

- Connaissance de soi.
- Développement des capacités à :
 - entrer en relation
 - se situer
 - négocier
 - décider
 - s'affirmer

Projet professionnel

PEDAGOGIE DE L'AUTONOMIE

Adaptation

Créativité

- Recherche documentaire.
- Démarche éducative.
- Projet Santé Publique
- Formation à l'encadrement
- Initiation à la recherche
- Initiation à la démarche qualité

- Elaboration d'un projet professionnel.
- Recherche d'un stage de préprofessionnalisation
- Réalisation du travail de fin d'études.
- Apprentissage à la gestion de la qualité et à la gestion des risques

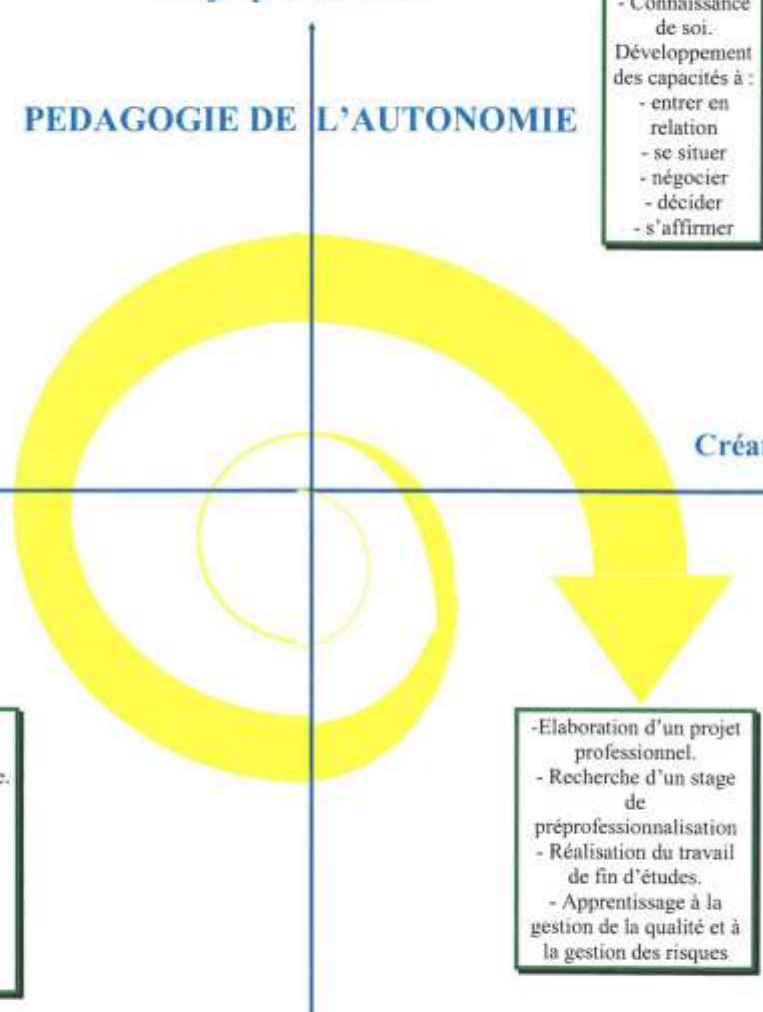
COMPETENCES en
INFORMATION et FORMATION

COMPETENCES en SOINS INFIRMIERS
et RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

Suivi pédagogique

Engagement professionnel

Responsabilisation



Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifs@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 9 sur 84

I - LA PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

1.1 - Un contexte en évolution

L'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) a été créé le 1^{er} février 1975. Il est situé à Thouars. Au 1^{er} janvier 1996, il est intégré au Centre Hospitalier Nord Deux Sèvres (CHNDS),¹ qui comprenait 3 sites distants de 30 à 40 kms les uns des autres, Thouars, Bressuire, Parthenay. Depuis février 2000, l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) est rattaché à l'IFSI. Depuis septembre 2009, la direction du CHNDS et de Mauléon sont communes.

Les ressources humaines, logistiques des formations sont mutualisées entre l'IFSI et l'IFAS.

A ce jour, les étudiant(e)s en soins infirmiers et les apprenants aides-soignants réalisent leurs stages sur le site de Faye l'Abbesse et les 3 autres sites du CHNDS. Ils peuvent les effectuer aussi sur le centre hospitalier de Mauléon et dans toutes les structures répondant aux exigences des référentiels de formation.

L'IFSI assure les missions suivantes, selon les exigences légales et réglementaires :

- Préparer des infirmier(e)s capables de :
 - Répondre aux besoins de santé d'un individu, d'une famille ou d'un groupe en tenant compte de la spécificité de l'environnement,
 - Prendre en compte l'individu dans sa globalité,
 - Faire participer l'individu à la gestion de ses problèmes de santé,
 - Travailler en réseaux dans la pluridisciplinarité,
- Stimuler la recherche : en pédagogie et en soins infirmiers,
- Organiser une formation continue d'accompagnement au projet professionnel pour les candidats souhaitant se préparer soit au concours, soit à la formation,
- Assurer la formation continue des professionnels en activité dans le système hospitalier ou extra-hospitalier,
- Etre un lieu de ressources en matière de documentation, de conseils et de méthodologie,
- Développer les échanges avec l'environnement pour concourir à la promotion de la santé pour tous.

L'IFAS assure la formation des aides-soignants capables de :

- Contribuer à la prise en charge globale des personnes soignées, en collaboration avec l'infirmier et sous sa responsabilité, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra-hospitalier,
- Mobiliser des connaissances utiles et contextualisées,
- Travailler en collaboration et dans une équipe pluridisciplinaire,
- S'interroger sur ses pratiques professionnelles.

¹ CHNDS : Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 10 sur 84

La formation aide-soignante amène les apprenants à développer les compétences inhérentes à l'exercice professionnel aide-soignant validé selon les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation en vigueur du diplôme d'état d'aide-soignant (D.E.A.S.).

1.2 - La population accueillie en formation cette année

1.2.1 – Les étudiants en soins infirmiers

La capacité d'accueil validée par le dernier arrêté d'autorisation d'exercice, délivré par la Région, est de 82.

Fin août 2023, contrairement à l'année précédente, il n'y a pas eu de contrat d'apprentissage conclu en 2^e et 3^e année. Cette année, l'institut de formation connaît également une situation exceptionnelle en terme de capacités d'accueil, liée aux inscriptions Parcoursup.

Nous accueillons des étudiants infirmiers avec des parcours divers.

1.2.2 – Les apprenants aides-soignants

La capacité d'accueil validée par le dernier arrêté d'autorisation d'exercice, délivré par la Région, est de 90.

L'année 2023 compte une double rentrée : une en janvier et une fin août.

Le partenariat avec le CFA et les employeurs permet de maintenir un effectif d'apprentis. En lien avec les besoins démographiques, les employeurs maintiennent le financement des formations en promotion professionnelle via les OPCO

Le 28 août 2023, l'institut de formation accueille 55 apprenants aides-soignants.

La rentrée de janvier 2023 concernait une population ciblée de titulaires de BAC PRO SAPAT* et BAC PRO ASSP*.

1.3 - L'équipe permanente

La direction de l'IFSI et de l'IFAS est assurée par **Claudine CHARBONNEAU, directrice des soins et coordonnatrice des structures de formation** du centre hospitalier nord Deux-Sèvres.

Pour l'IFSI et l'IFAS, l'équipe permanente est constituée par les professionnels suivants :

Agents d'entretien et d'accueil (2 postes) :

Maryvonne HUDON, agent titulaire, absente

Isabelle PORTIER, agent de service en contrat 35h, arrivée en septembre 2022

Patricia ROY, agent de service en contrat 35h, arrivée en février 2023

Adjoint des cadres :

Création d'un poste d'adjoint des cadres en janvier 2023. Poste occupé de janvier à août 2023 par Monsieur ROYER, actuellement en détachement

BILLY Cloé du 21/08/2023 au 8/09/2023 puis départ

Adjoins administratifs :

Gwenolé BIRKER, secrétaire à temps plein arrivé le 22/08/2022

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 11 sur 84

Marylise GACHET, secrétaire à temps plein à partir de mi-mars 2022

Béatrice GIRARD, secrétaire à temps plein depuis le 7/12/2020

Flora MOULIN, secrétaire à temps plein arrivée le 1/09/2022

Documentaliste et chargée de communication

Stéphanie MÉMIN, à 0.80 ETP

Cadre de santé supérieur avec missions transversales :

Nathalie VERGNAULT cadre de santé supérieur, depuis 1/07/2023 à temps plein

Cadre de santé avec missions transversales :

Chantal SCOAZEC, FF cadre de santé supérieur à temps plein

Cadres de santé :

Fabienne BOTTEREAU cadre de santé temps plein, arrivée en février 2023

Aurore CHAMPION, cadre de santé temps plein, arrivée en juin 2022

Yaurick LAIR, cadre de santé temps plein, arrivé en décembre 2021, mutation actée au 1^{er} novembre 2023

David SCIBONA, cadre de santé temps plein, cadre de santé depuis juillet 2023

Réjane VEZIEN, cadre de santé temps plein, (en Master II Ethique en santé)

Poste de cadre de santé vacant

Infirmier(e)s faisant fonction de cadre de santé :

Sandrine CHOIN, infirmière à temps plein, arrivée en janvier 2021, (en préparation concours d'entrée IFCS)

Sandra CLAUSS, infirmière à temps plein, arrivée en décembre 2021, (en préparation concours d'entrée IFCS)

Céline CRESPEL, infirmière à temps plein, arrivée en août 2022

Charline LACOSTE, infirmière à temps partiel (75 %), arrivée en août 2022

L'institut de formation en soins infirmiers et l'institut de formation d'aides-soignants mutualisent l'ensemble des ressources humaines pour favoriser une formation interprofessionnelle.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 12 sur 84

II - LES ENJEUX, LES PERSPECTIVES ET LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

2.1 - L'évolution de la santé, du système de santé, la stratégie nationale de santé et les priorités de santé publique

La stratégie de transformation du système de santé² définit « *pour transformer l'offre de soins, cinq grands axes structurants* :

- 1- *Inscrire la qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations,*
- 2- *Repenser les modes de rémunération, de financement et de régulation,*
- 3- *Accélérer le virage numérique,*
- 4- *Adapter les formations et les ressources humaines aux enjeux du système de santé,*
- 5- *Repenser l'organisation territoriale des soins.* »

La stratégie nationale de santé « *Ma Santé 2022, un engagement collectif*³ » est à intégrer dans le projet de l'établissement et les projets de formation.

« *Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, le développement des progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans le monde la santé ont considérablement modifié nos besoins et nos approches en matière de soins.* »⁴

Former les futurs professionnels de santé, c'est disposer des compétences nécessaires pour répondre aux défis, agir au service de la population, des patients de façon coordonnée. C'est préparer l'avenir du système de santé.

Les disparités territoriales dans l'accès aux soins, le développement de structures alternatives à l'hospitalisation, le décloisonnement entre la médecine hospitalière et la médecine de ville, l'innovation technologique et la gestion prévisionnelle des âges dans les professions sanitaires et sociales définissent autant d'enjeux majeurs de la politique sanitaire et sociale.

Ces enjeux sont à intégrer dans les projets de l'établissement de formation.

En 2023, la stratégie nationale la santé numérique en 2030 est à développer

2.2 - Le contexte régional Nouvelle-Aquitaine

Les enjeux sociaux, les enjeux de santé prévalents sur le territoire sont à considérer.

² Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). Stratégies de transformation du système de santé [Dossier de presse].

³ Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). Ma santé 2022, un engagement collectif [Dossier de presse].

⁴ Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). Stratégies de transformation du système de santé [Dossier de presse] p6.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 13 sur 84

2.2.1 - Le Projet Régional de Santé de la Nouvelle-Aquitaine

Le Projet Régional de Santé⁵ PRS Nouvelle-Aquitaine est une des bases pour l'évolution du projet de formation.

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle Aquitaine a réalisé un diagnostic territorial⁶ développant des données précises au niveau des Deux-Sèvres, notamment sur la démographie, les déterminants de la santé, l'état de santé, la promotion de la santé, les ressources humaines en santé, les soins ambulatoires, les soins hospitaliers, l'offre médico-sociale, les contrats locaux de santé et les pathologies ou prises en charge spécifique.

2.2.2 - Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle Aquitaine 2019-2023

Depuis 2016, la région Nouvelle-Aquitaine a poursuivi sa démarche de co-construction du schéma régional des formations sanitaires et sociales⁷.

Pour recueillir les idées, et les besoins, les acteurs de terrain sont sollicités. Les parties concernées se sont réunies dès le printemps 2023. Les instituts ont été sollicités par de nombreuses enquêtes.

La Région Nouvelle-Aquitaine a publié le schéma des formations sanitaires et sociales 2019-2023. Une concertation a été menée pour le renouvellement du schéma des formations sanitaires et sociales 2024-2028 afin de répondre aux besoins des territoires et renforcer l'attractivité des métiers du soin. La région Nouvelle Aquitaine va publier dans les mois à venir le nouveau schéma régional.

2.2.3 - Les évolutions démographiques

Le vieillissement de la population nécessite :

- la prise en compte de l'accroissement des besoins et de la consommation de soins accentués par le développement des pathologies lourdes et des pathologies chroniques.
- le volet social du vieillissement nécessite la prise en compte du développement des activités et des structures d'accueil pour des personnes âgées et aussi des structures d'assistance à domicile.
- la croissance de certaines activités médico-sociales, notamment celles liées aux soins à domicile, est un élément essentiel à intégrer dans l'évolution de l'offre de formation tout au long de la vie.

Le vieillissement de la population et le développement des services à la personne impactent directement les besoins démographiques de professionnels et les besoins de qualification et de professionnalisation.⁸

2.2.4 - La dynamique des employeurs du secteur sanitaire et social

Dans les Deux-Sèvres, le secteur sanitaire et social emploie 89% des professionnels exerçant un métier sanitaire et social⁹. Une dynamique d'embauches du secteur sanitaire et social en Deux-Sèvres est notable et reste

⁵ PRS : Projet Régional de Santé.

⁶ AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE (2017). Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine : Diagnostic Territorial Deux-Sèvres, VO1. Pôle Etudes Statistiques et Evaluation - ARS Nouvelle-Aquitaine.

⁷ REGION NOUVELLE-AQUITAINE (s.d.). Schéma des formations sanitaires et sociales 2019-2023.

⁸ CARIF – OREF Nouvelle- Aquitaine (2017-2018). Portrait Sanitaire et Social Département des Deux-Sèvres.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 14 sur 84

prégnante. Des perspectives et les difficultés de recrutement à court terme et à moyen terme sont aussi identifiées.¹⁰

2.3 - Les finalités

Trois finalités sont formulées :

- 1- Contribuer à la politique nationale de santé et à sa déclinaison au niveau régional.
- 2- Contribuer à l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain.
- 3- Répondre à des besoins sur le territoire de santé, de vie, d'emplois.

2.4 - Les objectifs dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales

Favoriser l'évolution de l'offre de formation professionnelle au service de la formation tout au long de la vie dans le cadre du projet régional des formations sanitaires et sociales :

- Favoriser l'évolution de l'institut de formation de Thouars en optimisant la complémentarité de l'offre de formation, développer les passerelles entre les filières de formation et participer au décloisonnement.
- Contribuer à la qualification des intervenants sur le territoire de vie et favoriser l'évolution des pratiques professionnelles dans le cadre de l'exercice professionnel qu'il soit en extra hospitalier ou en hospitalier.

Favoriser la formation des apprentis aides-soignants en conventionnant avec le Centre de Formation par Apprentissage de la région Nouvelle-Aquitaine.

2.5 - La politique qualité, la gestion des risques, la démarche d'amélioration continue de la qualité et la certification

Selon l'AFNOR¹¹, la qualité est « *l'aptitude de caractéristiques intrinsèques d'un produit, d'un système ou d'un processus à satisfaire des exigences des clients et autres intéressés* ».

L'assurance qualité représente « *l'ensemble des actions pré établies et systématiques nécessaires pour donner la confiance appropriée en ce qu'un produit ou service satisfera aux exigences données, relatives à la qualité* ».

En 2018, en formation « *Management de la qualité* », la directrice des soins, coordonnatrice des instituts de formation du CHNDS a développé une approche réflexive sur la démarche débutée en 2017 avec deux axes :

- Viser le déploiement d'une véritable politique de qualité culturellement intégrée et appropriée par l'ensemble de l'équipe, stratégiquement indispensable pour les instituts et structurée méthodologiquement.
- Tendre vers une certification avec un référentiel stable et reconnu.

⁹ Ibid. p.11-12.

¹⁰ Ibid. p.13-14.

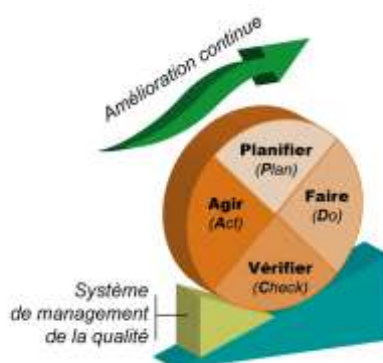
¹¹ AFNOR : Association Française de Normalisation

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 15 sur 84

En 2019, deux cadres de santé formateurs ont réalisé un PRAXIS de Responsable qualité en institut de formation au CNEH (Centre National d'Expertise Hospitalière).

La démarche qualité ainsi que chaque projet et/ou action est conduite selon le concept de Deming PDCA :

- P Plan : Planifier l'analyse de l'existant
- D DO : Réaliser
- C Check : Vérifier
- A Act : Agir et améliorer



L'analyse de la démarche qualité permet :

- D'améliorer notre système de management de la politique qualité, gestion des risques dans l'établissement de formation pour les apprenants, l'équipe, les partenaires et les parties intéressées,
- D'établir des objectifs qualité et de planifier les actions à mettre en œuvre face aux risques et aux opportunités.

Des objectifs stratégiques sont déterminés :

- Assurer la visibilité et la lisibilité des instituts de Formation du CHNDS au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine et développer la reconnaissance des instituts à l'échelle du territoire régional.
- Développer la reconnaissance des deux organismes de formation comme leviers pour le maintien de la dynamique sociale et économique sur le territoire de vie et d'emploi et au développement des compétences professionnelles sur le territoire.

La réalisation de la cartographie des processus et l'identification des fiches d'identité des processus sont initiées depuis fin 2018. Pour chaque processus, des indicateurs sont déterminés.

Le système de management de la qualité est intégré dans le projet d'établissement de formation.

La politique fixe les orientations et les objectifs en matière qualité et de gestion des risques en fonction :

- de la qualité et de la sécurité attendue par les apprenants,
- des contraintes externes et internes à l'établissement,
- des opportunités externes et des forces en interne,
- et de la qualité et de la sécurité voulue par l'établissement.

La politique qualité et gestion des risques comprend :

- l'expression de la finalité de la démarche,

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 16 sur 84

- l'affirmation de l'importance donnée à la qualité et la gestion des risques dans l'établissement de formation,
- l'identification des axes stratégiques permettant le déploiement de cette politique,
- la description de l'organisation mise en place et du mandat donné à des responsables afin que la politique arrêtée soit mis en œuvre,
- les modalités de suivi et les éléments d'évaluation retenus.

La performance globale de la structure sera appréciée par des indicateurs portant sur quatre fonctions¹² :

- la fonction d'atteinte des buts,
- la fonction d'adaptation,
- la fonction de production,
- la fonction de maintien des valeurs.

La nécessité d'être référencé par Datadock¹³ en 2017 a déjà valorisé l'existant collectif. En 2021, les instituts de formation sont certifiés **avec le référentiel QUALIOPI**. En juin 2023, l'audit de surveillance confirme le maintien de la certification QUALIOPI.

2.6 - La démarche d'ouverture pour accueillir d'autres publics en formation

En lien avec les priorités nationales « Ma Santé 2022, un engagement collectif », l'institut sera à l'étude des opportunités et des besoins. L'institut contribuera à l'adaptation des métiers et des formations aux enjeux de la santé de demain.

2.7 - La qualité de l'alternance intégrative

Contribuer à **la qualité de l'alternance intégrative** représente un axe prioritaire de **la qualité des formations en développant** :

- une alternance intégrative structurée,
- une ingénierie de formation adaptée,
- une ingénierie pédagogique personnalisée,
- des parcours individualisés de formation développés,
- un suivi pédagogique collectif et individuel structuré, approfondi et personnalisé,
- une formation professionnalisante intégrant l'analyse réflexive,
- un accompagnement et un tutorat en stages co-construit,
- une poursuite des réunions de liaison et d'alternance avec les professionnels des stages.

Cette approche synthétique est déclinée de façon plus précise dans les parties suivantes.

¹² Formation CNEH « responsable qualité ».

¹³ Loi du 5 mars 2014 - Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 fixe les cinq critères réglementaires qui permettent aux financeurs de la formation professionnelle continue de s'assurer de la qualité des actions de formation.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 17 sur 84

III - LA PHILOSOPHIE DE L'INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'IFSI accepte la diversité des courants de pensées des personnes qui y vivent, **sous réserve que l'éthique professionnelle soit préservée et que le principe de laïcité soit respecté.**

Les valeurs suivantes sous-tendent la formation dispensée à l'IFSI :

- Le respect de soi et d'autrui,
- L'acceptation de l'autre dans sa différence et sa complémentarité,
- L'engagement professionnel et la disponibilité.

L'IFSI est ouvert sur la cité et son environnement hospitalier et extrahospitalier. L'expression par des productions artistiques s'intègre à cette ouverture. Les soins sont à réaliser par des professionnels ayant acquis des compétences spécifiques. Ces compétences leur permettent de répondre aux besoins de la personne et de son entourage. L'exigence de qualité et de sécurité est centrale. Garantir des prestations d'un haut niveau en dispensant des soins infirmiers adaptés et personnalisés est la finalité des dispositifs de formation.

Sur le territoire de santé, répondre à des besoins de vie et d'emplois représente le sens de notre mission.

IV - LES CONCEPTS FONDATEURS DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

La formation est structurée à partir des concepts suivants.

4.1 - L'être humain

- Etre unique et libre qui a des droits et des obligations.
- Il est pluridimensionnel avec des besoins et des ressources spécifiques.
- Il est en interaction permanente avec l'environnement.
- Il oscille entre la dépendance et l'indépendance dans une recherche d'autonomie.
- Il a des représentations de la vie qui influencent ses comportements.

4.2 - La santé

- Vivre en harmonie avec son corps, son esprit et son environnement.
- C'est un équilibre dynamique sans cesse remis en question par la vie.
- Elle est aussi déterminée par un ensemble de paramètres qui contribuent à la promouvoir, la maintenir, et la restaurer dans un pays donné.

4.3 - La maladie

- Rupture de l'équilibre des différentes dimensions de l'être humain.
- Situation que l'individu peut apprendre à surmonter ou à gérer.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 18 sur 84

4.4 - Le soin

- Le soin est un ensemble d'attitudes et de gestes qui a pour objectif d'entretenir la vie et promouvoir la santé.
- Le soin est un acte de vie, une activité qui permet d'entretenir, d'améliorer, de conserver la vie. Il est centré sur la personne dont les habitudes de vie et les ressources sont prises en compte.

« C'est un acte individuel mais c'est également un acte de réciprocité qu'on est amené à donner à toute personne qui, temporairement ou définitivement, a besoin d'aide pour assumer ses besoins vitaux ».

4.5 - Les soins infirmiers

- Les soins sont réalisés par un(e) infirmier(e) ayant acquis des compétences spécifiques.
- Ces compétences lui permettent de répondre aux besoins de la personne soignée et de son entourage en fonction de son rôle propre et/ou sur prescription médicale.

4.6 - L'exigence de qualité et sécurité

- L'infirmier contribue à garantir des prestations d'un haut niveau en dispensant des soins adaptés.
- Les soins doivent respecter les valeurs humaines et les normes professionnelles.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 19 sur 84

V - LES PRINCIPES ET CONCEPTS ORIENTANT LA DEMARCHE DE FORMATION

5.1 - La finalité

La finalité de la formation est de former un infirmier responsable de ses actes, capable de :

- s'interroger sur ses pratiques professionnelles,
- répondre aux besoins de santé de la population par l'utilisation de la démarche de santé publique et l'éducation pour la santé,
- mobiliser des connaissances utiles et contextualisées,
- travailler en collaboration et dans une équipe pluridisciplinaire.

5.2 - La formation comme processus dynamique de construction identitaire

La formation est un processus dynamique favorisant le développement personnel de l'apprenant, de ses connaissances et de sa créativité. Elle favorise le développement des compétences professionnelles inhérentes au métier.

Selon la conception de Guy LE BOTERF, **la formation doit permettre à la personne qui se forme d'acquérir les compétences, de mener à bien des activités dans des situations professionnelles données en obtenant le résultat obtenu, au niveau débutant dans le métier d'aide-soignant¹⁴.**

La formation centrée sur les compétences nécessite :

- de cibler les situations clés du métier d'aide-soignant(e) et d'infirmier(e) et les situations professionnalisantes dans chaque lieu d'accueil en stage afin d'articuler les apprentissages autour de situations professionnelles clés,
- de valoriser la construction des savoirs par l'apprenant aide-soignant et infirmier,
- de renforcer une pédagogie humaniste,
- de favoriser l'apprentissage clinique,
- de renforcer le potentiel d'analyse.

Elle est basée sur une relation de confiance et d'échange. C'est une formation en alternance exigeant une interaction institut-stage-apprenant.

Le cadre de santé formateur et les professionnels qui encadrent en stage s'adaptent à un public d'adultes en formation professionnelle, en tenant compte de l'expérience antérieure de chacun.

Le cadre de santé formateur et les professionnels qui encadrent en stage ont le souci de créer chez l'apprenant, un climat facilitant l'acquisition de connaissances, de capacités ainsi que le développement de la faculté d'adaptation, de réflexion et d'analyse de la pratique.

La formation suscite chez l'apprenant un travail sur lui-même le conduisant à réfléchir sur son projet professionnel qui représente un itinéraire à construire. La motivation et le projet individuel d'apprentissage deviennent ainsi le principal levier à la construction des compétences et au développement personnel.

¹⁴ LE BOTERF G. (2006). Ingénierie et évaluation des compétences.

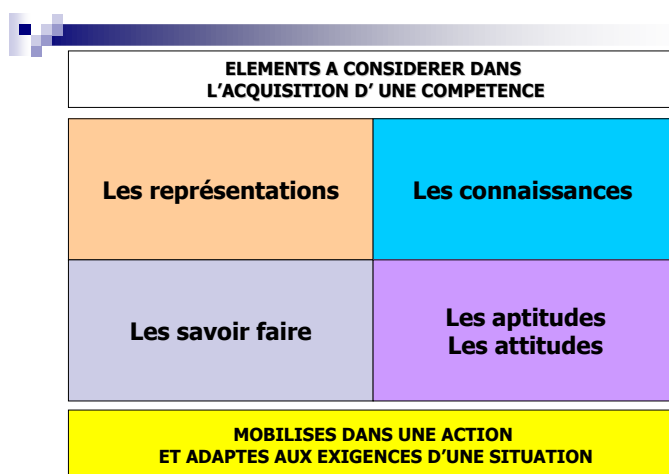
Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 20 sur 84

5.3 - Les principes fondateurs de la démarche de formation

- **La responsabilité** : former un apprenant à devenir un professionnel de santé responsable de ses actes, capable de se situer, de décider, de s'affirmer.
- **L'adaptation** : développer les capacités de l'apprenant à s'interroger sur ses pratiques professionnelles pour les faire évoluer dans un monde en perpétuelle mutation.
- **L'autonomie** : inciter l'apprenant à utiliser ses potentialités, ses motivations pour mettre en place un projet d'apprentissage ancré dans un projet professionnel.
- **Le développement personnel** : accompagner l'apprenant dans la mise en place d'un processus dynamique pour accroître ses possibilités et améliorer la connaissance de soi, les relations interhumaines et professionnelles, la maîtrise des situations.
- **L'acquisition de compétences** : favoriser l'interrogation sur le rapport utilité-sens des apprentissages, les choix des contenus, les méthodes pédagogiques afin d'acquérir les compétences.

L'équipe pédagogique a développé une approche opérationnelle pour favoriser l'acquisition des éléments constitutifs à une compétence. Le concept de compétence est utilisé de façon intégrative. La compétence est la capacité pour un individu d'utiliser et de combiner, de manière autonome, de façon tacite ou explicite, dans un contexte particulier, les différents éléments de connaissance qu'il possède et ressources auxquelles il a accès.

La capacité à faire face à la complexité, à l'imprévisible, et au changement déterminer le niveau de compétence.



En lien avec le schéma synoptique page 8, les compétences métier sont rappelées :

Compétences professionnelles en soins infirmiers et responsabilité professionnelle :

- Acquérir et maîtriser le raisonnement clinique, la démarche clinique, le jugement clinique, le diagnostic infirmier, la démarche de santé publique,
- Participer aux grandes orientations en santé publique,
- Contribuer à la mise en œuvre des stratégies nationales de la santé

Compétences en communication :

- Entrer en relation, participer, négocier, animer, se présenter,
- Etre capable de solliciter la participation de la famille, des usagers et des groupes.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 21 sur 84

Compétences en organisation :

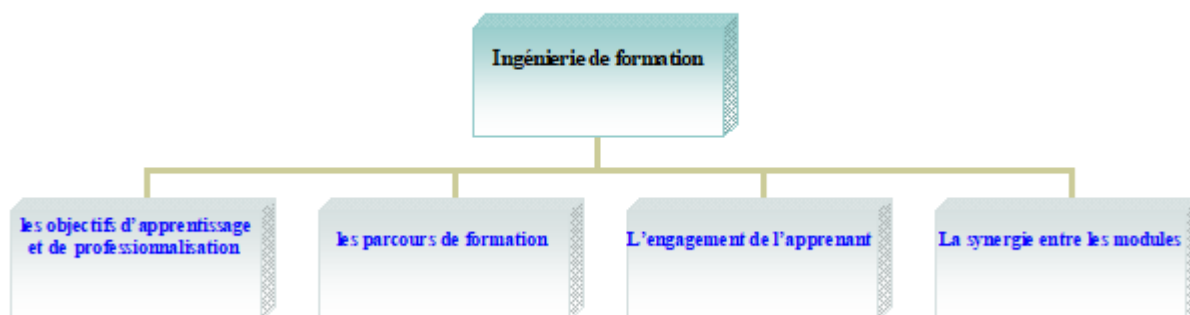
- Concevoir, organiser, gérer, évaluer.

Compétences en information et formation :

- S'informer, informer, se former eu égard la réglementation en vigueur.
- Encadrer et former des agents de santé conformément au code de la santé publique.
- S'initier à la méthodologie de recherche.

5.4 - L'ingénierie de formation

L'ingénierie de formation correspond à la conception, au montage, à la planification, à la gestion, à la conduite et à l'évaluation des dispositifs et des actions de formation. Elle recouvre *"un ensemble d'activités de conception, d'études et de coordination de diverses disciplines pour réaliser et piloter un processus visant à optimiser l'investissement formation"*¹⁵. Elle relève de la construction de dispositifs de formation, avec la nécessité d'articuler les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation, les parcours, l'engagement du stagiaire et la synergie entre les unités d'enseignement et les compétences.



L'ingénierie de formation est de la responsabilité du directeur des soins de l'institut de formation. Il est en prise directe avec celle-ci, et veille aux questions vives de l'ingénierie pédagogique.

Le projet de formation en soins infirmiers et les projets de formation de chaque compétence intégrant les objectifs et les contenus des unités d'enseignement sont mis à la disposition des apprenants et des professionnels encadrants par les cadres de santé formateurs.

Pour chaque projet de compétence et pour chaque unité d'enseignement, en lien avec les compétences attendues, des objectifs de professionnalisation et des objectifs généraux d'apprentissage sont aussi formalisés.

L'accent est mis sur la professionnalisation des étudiants en soins infirmiers, leur responsabilité, leur adaptation à une polyvalence d'exercice professionnel par le développement de connaissances, de capacités, de compétences inhérentes à l'exercice professionnel infirmier.

¹⁵ CARRE P. (1999). Ingénierie pédagogique et formations ouvertes. Traité des sciences et techniques de la formation. Dunod.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifs@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 22 sur 84

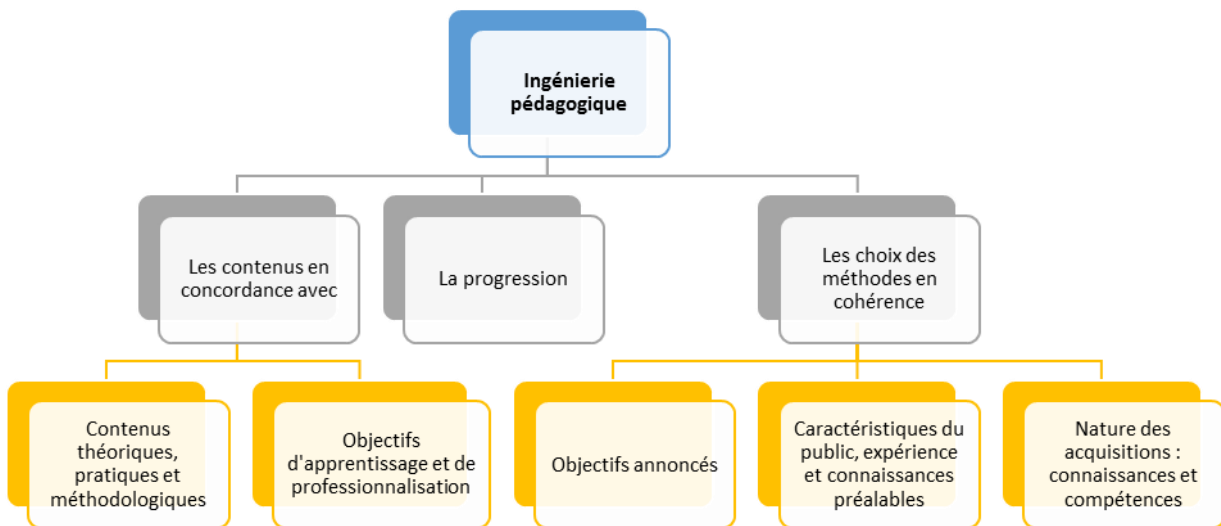


CC IFSI 79 Thouars

Réunion de liaison et d'alternance n°5
23 JUIN 2009

5.5 - L'ing

L'ingénierie pédagogique concerne l'action de formation, les pratiques pédagogiques, les méthodes pédagogiques elles-mêmes et la progression. Elle interroge directement les compétences des cadres de santé formateurs et des formateurs.



L'apprentissage est structuré de façon systémique dans un objectif de professionnalisation.

L'apprenant articule ses apprentissages autour d'un projet professionnel formulé par écrit et réajusté si nécessaire pendant la formation.

Les cadres de santé formateurs sont des personnes ressources qui aident l'apprenant à construire son identité professionnelle, afin qu'il puisse dispenser des soins en collaboration avec un infirmier, des soins de qualité optimale dans le respect des valeurs humaines et des recommandations issues de données probantes démontrées.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 23 sur 84

Les cadres de santé responsables de la coordination présentent la programmation hebdomadaire aux apprenants afin d'explicitier les liens à établir entre les projets de compétences, les unités d'enseignement et les stages. Ainsi, en aidant l'apprenant à la mise en sens et à la compréhension de l'utilité, il favorise sa motivation et sa mise en projet.

L'apprentissage est structuré de façon systémique dans un objectif de professionnalisation.

Par une pédagogie active, les cadres de santé formateurs mobilisent tous les types de ressources disponibles. A ce titre, par exemple en classes inversées, des plateformes numériques peuvent être utilisées par les apprenants pour favoriser leur apprentissage. Ces savoirs sont mobilisés ensuite par les interventions de professionnels de santé au service d'analyse de situations emblématiques professionnalisantes.

L'ingénierie pédagogique s'articule aussi avec le suivi pédagogique qui a pour finalité de faciliter l'apprentissage de l'apprenant et de l'aider à construire son identité professionnelle infirmière.

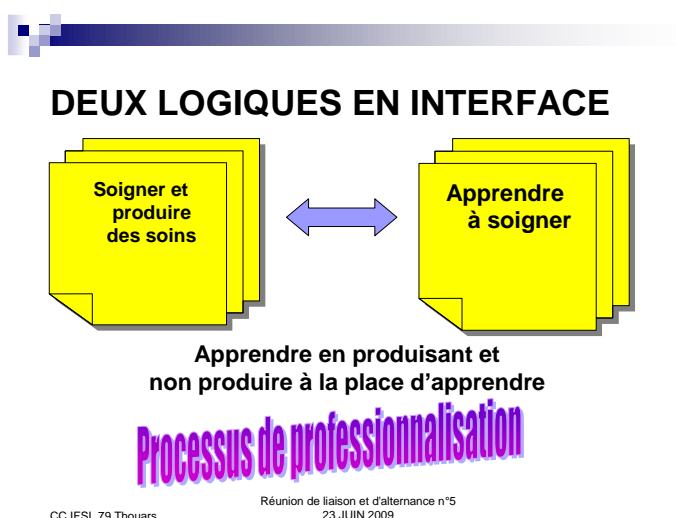
Le projet de formation se décline ensuite pour chaque année de formation.

5.6 - Les partenaires dans la démarche de formation

5.6.1 - De la collaboration à la construction d'un véritable partenariat

L'axe essentiel de notre politique de formation est centré sur l'apprentissage de l'étudiant en partenariat avec les acteurs du terrain. La démarche de formation en alternance s'appuie sur les principes suivants : le partenariat, l'apprentissage, l'évaluation, le suivi de l'apprenant.

Développer le tutorat et favoriser l'apprentissage de l'apprenant sont nos préoccupations majeures. En effet, deux logiques différentes qui régissent le système de formation et le système de l'entreprise sont mises en interface.



Les trois partenaires de la situation de formation : L'IFSI et L'IFAS. - L'APPRENANT - LE STAGE sont associés pour négocier le contrat de formation intégrant :

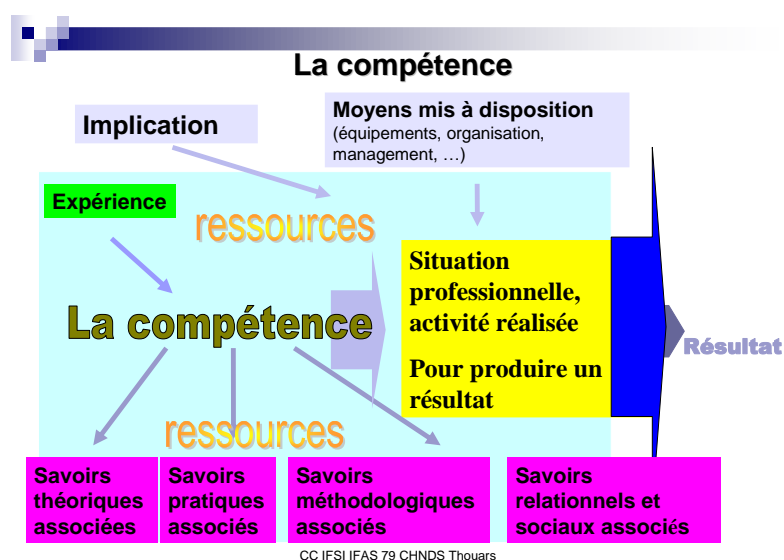
Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 24 sur 84

- L'engagement dans un projet commun de formation où les responsabilités et les rôles seront clairement définis et réajustés.
- La construction de compétences transférables impliquant l'organisation de la logique de formation à partir de l'utilisation des savoirs.
- La mise en œuvre d'une pédagogie relationnelle qui se fonde sur le partage des savoirs, savoir-faire, savoir-être, entre l'apprenant, les professionnels de proximité, les tuteurs, les maîtres de stage et les cadres de santé formateurs des instituts.
- Le développement d'une analyse réflexive.
- L'implication, la responsabilisation de l'apprenant à partir de son projet, ses expériences, ses objectifs, ses acquis.



Dans les lieux de stage, en situation professionnelle, les maîtres de stage, les tuteurs, les professionnels de proximité sont garants de favoriser pour l'apprenant, la mise à disposition et la mobilisation de ressources nécessaires à l'acquisition des éléments constitutifs des compétences professionnelles.

Une charte d'encadrement existe. Des conventions de stage déterminent les modalités d'encadrement et de tutorat.



Sources¹⁶

¹⁶ Diapositive créée par la DGOS en 2009 pour favoriser la communication.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 25 sur 84

5.6.2 - L'alternance intégrative, clé du processus de professionnalisation

L'accueil et l'encadrement en stage se révèlent les clefs du processus de professionnalisation, de l'attractivité et de la fidélisation.



PROCESSUS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

De la qualité des apprentissages
en stage dépend la qualité des
compétences professionnelles
développées.

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars

5.7 - Le partenariat et la collaboration

Une formation centrée sur l'apprentissage de l'étudiant en partenariat avec les acteurs du terrain est l'axe essentiel de notre politique de formation.

Le partenariat co-construit favorise une pédagogie de l'alternance intégrative, vivante développant :

- l'analyse de la pratique, soit à l'institut, soit sur le lieu de stage,
- l'exploitation des expériences de stages,
- la participation pédagogique des soignants aux unités d'enseignement,
- l'accompagnement par les cadres de santé formateurs sur les lieux d'exercice professionnel,
- la participation aux réunions de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques des établissements de santé de l'établissement support, et ou ateliers thématiques mis en place par celle-ci,
- la participation renforcée de l'apprentissage au raisonnement clinique, par les cadres de santé sur les terrains,
- la réalisation de réunions de liaison et d'alternance,
- l'utilisation de l'outil portfolio.

L'apprenant articule ses apprentissages autour de son projet professionnel et l'actualise tout au long de sa formation.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 26 sur 84

Les cadres de santé formateurs sont des personnes ressources qui aident l'apprenant à construire son identité professionnelle, afin qu'il puisse dispenser des soins infirmiers de qualité optimale dans le respect des valeurs humaines et des recommandations issues de données probantes démontrées.

L'institut fait appel à des professionnels de la santé travaillant au CHNDS ou dans d'autres structures¹⁷. Les compétences spécifiques sont recherchées pour apporter des connaissances complémentaires et pour enrichir les analyses de la pratique professionnelle infirmière.

Dans le cadre du système LMD, Licence Master Doctorat, l'institut développe aussi un partenariat avec l'université.

5.8 - L'analyse de la pratique professionnelle

L'analyse de la pratique professionnelle sert à mettre à jour, à partager les savoirs de l'expérience. Elle se situe au cœur du dispositif de formation par compétence et contribue à la construction de l'identité professionnelle.¹⁸ Il s'agit d'un processus de réflexion sur l'action, dans l'action et pour l'action¹⁹. L'approche conceptuelle prend ses origines dans une dimension philosophique avec Dewey et une dimension socio psychologique avec D. Schön.²⁰ La pratique des professionnels ne peut pas s'expliquer que par des savoirs théoriques. Toutes pratiques renvoient à des savoirs expérientiels, c'est-à-dire des savoirs dans l'action, et sont contextualisés. En formation initiale, il s'agit pour les apprenants de développer une démarche réflexive.

Les compétences que nous voulons construire sont toujours référées à l'activité et à un contexte. Elles sont repérables par l'analyse du travail et des interactions sociales.²¹

5.9 - L'apprentissage par la simulation en santé pour développer les compétences

Le projet d'apprentissage par simulation s'inscrit dans la continuité des techniques pédagogiques utilisées telle la simulation procédurale. Il prend en compte les recommandations de la Haute Autorité en Santé « jamais la première fois auprès d'un patient » et répond aux prescriptions du référentiel de formation relatif à la logique par compétences. Le projet est réfléchi aussi autour de l'évolution de la culture gestion des risques avec les axes du programme national pour la sécurité du patient.

Les enjeux pédagogiques sont multiples et sont présentés en instance de gouvernance depuis 2016 :

- renforcer le processus réflexif des apprenants,
- adapter le niveau de difficultés en construisant des scénarii de complexité croissante,
- développer chez les apprenants, l'autoévaluation et le raisonnement clinique,

¹⁷ Annexe n° 1 « Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants ».

¹⁸ BLANCHARD-LAVILLE, C., FABLET, D. (2002). Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles.

¹⁹ SCHON, D. A. (1993). Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel. Editions Logiques

²⁰ BLANCHARD-LAVILLE, Claudine ; FABLET, Dominique. Ibid.

²¹ NAGELS, M. (2004-2005) Intervenant au cycle de formation des directeurs des soins. EHESP, Rennes.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 27 sur 84

- développer les compétences attendues au niveau technique, organisationnel et relationnel,
- favoriser le travail en équipe pluridisciplinaire.

5.10 - L'évaluation

5.10.1 - Mettre en sens l'évaluation

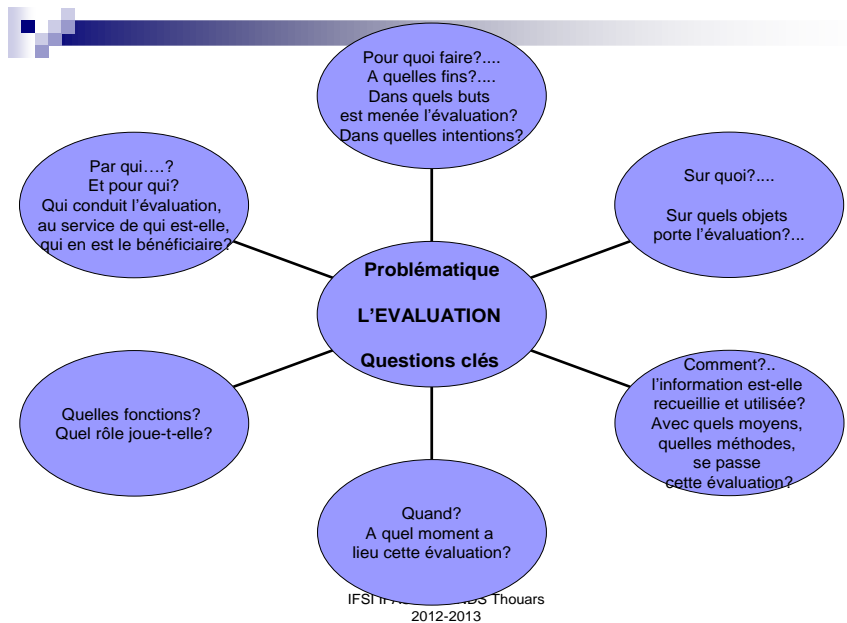
Dans le cadre du diplôme d'Etat d'infirmier et avec le croisement de deux logiques, la logique liée à l'approche par compétence et la logique liée à l'approche LMD avec de nombreuses unités d'enseignement, penser l'évaluation s'avère incontournable pour améliorer la qualité des prestations, le positionnement des apprenants et des formateurs. Depuis 2020, certaines évaluations sont réalisées par les référents universitaires de la région Nouvelle Aquitaine (Poitiers, Bordeaux et Limoges).

L'évaluation intègre les principes de la démarche de formation déclinée précédemment : la responsabilité, l'adaptation, l'autonomie, le développement personnel, l'acquisition de compétences. Elle incite l'apprenant à construire des liens entre les différents savoirs, savoir être, savoir-faire et savoir devenir.



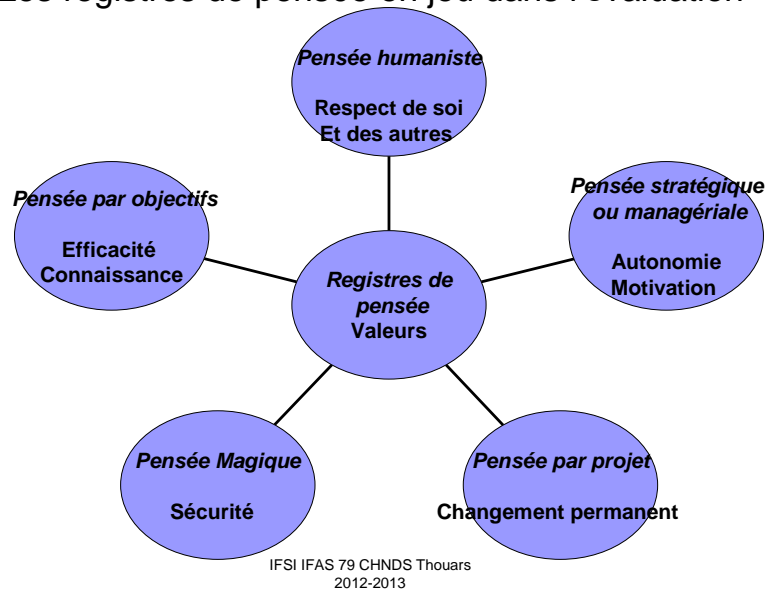
Penser l'évaluation
 pour la mettre en sens,
 se positionner
 et la pratiquer

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 28 sur 84



Sources²²

Les registres de pensée en jeu dans l'évaluation



²² VIAL M. (1997). Les modèles de l'évaluation : textes de fondateurs et commentaires.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 29 sur 84

La compétence

« La compétence est produite par un individu ou un collectif dans une situation donnée et elle est nommée, reconnue socialement. Elle correspond à la mobilisation d'un certain nombre de savoirs combinés de façon spécifique en fonction du cadre de perception que se construit l'acteur de la situation. »

Wittorski R « De la fabrication des compétences » . Education permanente, n° 135, 1998, février. 57-69

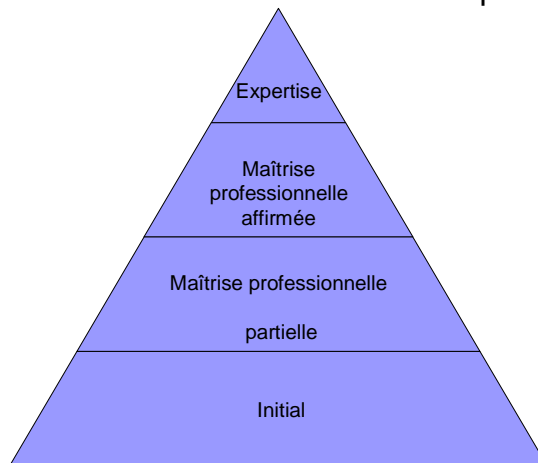
Elle est évolutive et fortement empreinte de l'histoire personnelle de l'individu, de son parcours professionnel et de formation.

Elle est mobilisée en vue d'atteindre un résultat qui définit un niveau de performance.

Les compétences peuvent être individuelles, (produites et mobilisées seules en interaction avec l'environnement) ou collectives en situation coproduites et partagées (transmises d'un individu à un autre).

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

L'évaluation de la compétence Echelle de maîtrise d'une situation professionnelle



IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

Sources²³

²³ LE BOTERF G. (2006). Ingénierie et évaluation des compétences.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifs@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 30 sur 84

Pour chaque compétence, le référentiel de certification est structuré ainsi. Ensuite, l'évaluation de la compétence intègre des **critères** et des **indicateurs**.

En lien avec les orientations stratégiques nationales de la santé, un exemple est présenté pour la compétence 5 « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ».

Éléments de la compétence

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

1. Repérer les besoins et les demandes en lien avec les problématiques de santé publique
2. Accompagner une personne dans un processus d'apprentissage pour la prise en charge de sa santé
3. Accompagner une personne dans un processus décisionnel concernant sa santé : consentement aux soins, comportement vis à vis de sa santé...
4. Concevoir et mettre en œuvre des actions de conseil, de promotion de la santé et de prévention répondant aux besoins d'une population ciblée
5. Conduire une démarche d'éducation pour la santé et de prévention par des actions pédagogiques individuelles et collectives
6. Concevoir, formaliser et mettre en œuvre une démarche et un projet d'éducation thérapeutique
7. Choisir et utiliser des techniques et des outils pédagogiques qui facilitent et soutiennent l'acquisition des compétences en éducation et prévention pour les patients

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

Évaluation de la compétence

Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

Critères	Indicateurs
1. Pertinence de la séquence éducative	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins et les demandes ont été repérés, analysés et pris en compte - Les ressources de la personne et du groupe sont identifiées et mobilisées - La séquence est adaptée à la situation de la personne ou du groupe
2. Modalités de mise en œuvre des soins éducatifs et préventifs	<ul style="list-style-type: none"> - La personne est prise en compte dans la mise en œuvre de l'action - La participation de la personne ou du groupe est recherchée - Les techniques et les outils pédagogiques utilisés sont adaptés et leur utilisation évaluée - Les actions réalisées sont évaluées
3. Pertinence de la démarche de promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> - La démarche de promotion de la santé est adaptée à la population cible - Les informations sont analysées en tenant compte de l'ensemble des paramètres des situations - Les objectifs et les actions correspondent aux résultats escomptés, aux ressources et aux contextes

IFSI
2012-2013

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 31 sur 84

Sources ²⁴



Réconcilier les deux pôles de l'évaluation

(inspiré de HADGI Charles L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils , ESF, 1989
 Réf.: GEAY André, « L'alternance, évaluation et contrôle » in Actualité de la formation permanente,
 n° 130. Mai-Juin 1994. pages 112-119.

- *« Il est fondamental de bien repérer que l'acte d'évaluer comporte une double fonction: une fonction de contrôle et une fonction d'évaluation qui sont souvent confondues mais que nous avons intérêt à distinguer, sans les opposer parce qu'elles sont complémentaires selon J. Ardoino. »*

CC IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

Les différents dispositifs d'évaluation²⁵ sont à faire vivre dans le référentiel de formation. L'évaluation formative est un outil indispensable à la réussite et à l'apprentissage des apprenants et futurs professionnels.

5.10.2 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.

« L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés ».

« L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. La nature et les modalités de l'évaluation sont fixées pour chacune des unités d'enseignement dans le référentiel de formation défini à l'annexe V. La validation de chaque semestre s'obtient par l'acquisition de 30 crédits européens. »

« La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables. Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. »

²⁴ GEAY A. (1994). L'alternance, évaluation et contrôle.

²⁵ Annexe n°2 « L'évaluation : ses différentes fonctions ».

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 32 sur 84

« L'acquisition des unités d'enseignement s'opère selon des principes de capitalisation et de compensation. Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues. »

5.10.3 - Le tableau synoptique des évaluations

Le tableau synoptique des évaluations des compétences et des unités d'enseignement²⁶ annexé permet de visualiser :

- par compétence : les différentes modalités d'évaluation respectant le référentiel de certification de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié et intégrant les choix de l'équipe en lien avec nos orientations,
- par semestre : ainsi les apprenants peuvent développer et mobiliser l'ensemble des éléments constitutifs aux compétences.

5.11 - Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique a pour finalité de faciliter l'apprentissage de l'apprenant et de l'aider à construire son identité professionnelle. Il est basé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'apprenant en vue d'une meilleure intégration des connaissances par celui-ci, est conçu comme un processus interactif et dynamique entre l'apprenant et le formateur.

Il comprend deux dimensions essentielles, complémentaires, le suivi pédagogique individuel et le suivi pédagogique collectif. Un cadre de santé formateur est référent pour le même groupe tout au long de l'année de formation.

Le suivi pédagogique permet :

- d'identifier son potentiel : ressources, difficultés, méthodes d'apprentissage,
- d'exprimer ses ressentis, ses doutes, ses motivations, ses projets,
- de faciliter le processus d'adaptation par une pédagogie orientée sur le comprendre pour réussir,
- d'intégrer l'évaluation comme un outil de progression : développer l'auto-évaluation,
- de se mettre en projet(s).

Au niveau collectif, les moyens utilisés comprennent :

- les exploitations de stages,
- les débriefings et les bilans des mises en situation professionnelle à l'institut de formation,
- le renforcement des connaissances et des capacités (calcul),
- les évaluations formatives,
- les corrections collectives, par groupe de niveau, selon les besoins,
- l'analyse de la pratique professionnelle,
- le bilan à la fin de chaque unité d'enseignement.

²⁶ Annexe n°3

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 33 sur 84

Au niveau individuel, les moyens intègrent :

- l'accompagnement en stage en fonction des besoins,
- l'élaboration et l'argumentation du projet professionnel,
- le suivi du travail d'initiation à la recherche en soins infirmiers,
- les entretiens avec les cadres de santé formateurs,
- l'étude docimologique des résultats,
- l'outil portfolio,
- les évaluations formatives,
- les corrections individuelles, selon les besoins,
- l'entretien semestriel avec les formateurs responsables et/ou le directeur
- l'analyse de pratique professionnelle,
- le bilan de chaque fin d'unité d'enseignement via l'évaluation de la satisfaction.

Les retours de stage et les temps d'analyse des pratiques professionnelles représentent des temps forts pour le suivi pédagogique. Ils contribuent à promouvoir le développement des capacités d'analyse réflexive des apprenants. Tous les temps de retours de stage et d'analyse de la pratique professionnelle avec les professionnels sont anticipés²⁷ et planifiés.

VI - LE STAGE ET LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

6.1 – Les réunions de liaison et d'alternance

Des réunions de liaison et d'alternance (RLA) permettent de répondre aux questions des professionnels encadrant les étudiants. Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité, ces réunions

Les différentes structures avec lesquelles nous avons établi un partenariat sont présentes.

De nombreux professionnels responsables de l'encadrement, cadres de santé, infirmiers, aides-soignants, sages-femmes répondent favorablement à ces réunions de liaison et d'alternance et en sollicitent selon leurs besoins.

Un groupe de pilotage comprenant des cadres de l'institut et des cadres supérieurs du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres, CHNDS, permet de travailler sur :

- la formalisation du tutorat : accueil, encadrement tutorat, convention,
- la construction des parcours de stage professionnalisant sur les quatre types de stages en identifiant les soins et les activités de chaque service en termes de ressources et en précisant les éléments des compétences pouvant être développées,
- l'identification des situations professionnelles clés et emblématiques.

6.2 – La planification des périodes de stage, de présence à l'institut

Conformément aux exigences, la planification respecte le cadre légal et réglementaire. La répartition précise est intégrée en annexe.²⁸

²⁷ Annexe n°4 « Programmation des retours de stage, des analyses de pratiques professionnelles et des suivis pédagogiques pour l'année ».

²⁸ Annexe n°5 « Déroulement de la programmation avec les périodes de stages et d'IFSI pour l'année ».

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 34 sur 84

6.3 – Les modalités d'encadrement et de tutorat

Les modalités d'encadrement et de tutorat sont négociées et formalisées par écrit. Les différentes parties intéressées, apprenant, institut, secteur accueillant et encadrant les apprenants, s'engagent et signent une convention.²⁹ Une charte d'encadrement est validée dans le cadre du processus qualité. Les encadrants ont à leur disposition sur le site internet des instituts, la synthèse du projet de formation actualisé. Ils ont également à disposition pour chaque stage :

- les objectifs réajustés intégrant l'évolution des enseignements cliniques,
- les projets des unités d'enseignement,
- la feuille de bilan de stage « auto-évaluation », considéré comme un outil formatif,
- un planning type permettant d'attester du prévisionnel et du réalisé en stage,
- le portfolio de l'apprenant,
- le document intitulé « outil de suivi de la progression de l'acquisition des actes, activités et techniques de soins ».

6.4 – La liste des lieux et places de stage

Les lieux et les places de stage sont recherchés en amont par les instituts de formation en soins infirmiers et aides-soignants. Cette liste³⁰ est présentée et validée par les instances.

Pour les stages dits optionnels ou autres situations particulières, les apprenants peuvent proposer des lieux et des places de stage à partir de leur projet professionnel et de leur projet individuel d'apprentissage.

Les cadres de santé formateurs sont chargés de vérifier les modalités d'encadrement pour ces nouveaux stages.

6.5 – Les informations intégrées dans le règlement intérieur concernant les stages

Dans le règlement intérieur de l'institut, les modalités concernant les stages sont développées :

- consignes générales,
- hébergement et le repas,
- horaires de stage,
- tenue professionnelle,
- engagement de l'étudiant et la signature de la convention de stage,
- évaluations des compétences en stage sous la responsabilité des maitres de stage,
- réalisation de rapport circonstancié par le cadre de santé, le maitre de stage ou le représentant du stage,
- responsabilité de l'apprenant dans le suivi et la traçabilité du portfolio et des feuilles d'évaluation de stage,
- responsabilité de l'encadrement dans la réalisation du planning prévisionnel, de son suivi pour acter le planning définitif qui permettent de déclencher le paiement des indemnités de stage,
- responsabilité de l'apprenant dans la déclaration et la demande de remboursement des frais de transport.

VII - LE CADRE REGLEMENTAIRE POUR LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

²⁹ Annexe n°6 « Convention de stage type pour tous les services du CHNDS ».

³⁰ Annexe n°8 « Liste des terrains de stage ».

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 35 sur 84

Les apprenants ont à leur disposition les principaux recueils de textes réglementaires et **doivent apprendre à consulter le site legifrance.gouv.fr**.

7.1 – Pour la filière de formation en soins infirmiers

7.1-1 L'exercice de la profession infirmière - Extraits du Code de la santé publique

. Partie législative – Livre III – Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Exercice de la profession : Articles L. 4311 à L. 4311-29

Organisation de la profession et règles professionnelles : Articles L. 4312-1 à L. 4312-9

Dispositions pénales : Articles L. 4314-1 à L. 4311-6.

. Partie réglementaire – Livre III – Titre 1^{er} : Profession d'infirmier ou d'infirmière

Actes professionnels : Article R. 4311-1 à R. 4311-15

Personnes autorisées à exercer la profession : Articles D. 4311-16 à D.

4311-33 et R. 4311-34 à R. 4311-41

Diplômes de spécialités : Articles D. 4311-42 à D. 4311-51

Inscription au tableau de l'ordre : Articles R. 4311-52 et R. 431152-1

Règles communes d'exercice libéral : Article R. 4311-53

Règles d'organisation de l'ordre national des infirmiers : Articles R. 4311-54 à R. 4311-55, D. 4311-56 à D. 4311-88, R. 4311-89 à R. 4311-94.

. Code de déontologie des infirmiers

Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016 : Articles L. 4312-2, Articles R. 4312-1 à R. 4312-92.

. Haut conseil des professions paramédicales : Articles D.4381-1 à D.4381-6

- Arrêtés relatifs aux dispositifs médicaux et aux vaccins antigrippaux

. Arrêté du 20 mars 2012 fixant la liste des dispositifs médicaux que les infirmiers sont autorisés à prescrire.

. Arrêté du 21 avril 2022 fixant la liste des personnes pouvant bénéficier des vaccinations administrées par un infirmier ou une infirmière, sans prescription médicale préalable de l'acte d'injection.

7.1-2-La formation en soins infirmiers

- Accès à la formation et organisation des études

. Arrêté du 31 juillet 2009 modifié notamment par les arrêtés des 29 décembre 2022 et 3 juillet 2023 relatifs au diplôme d'Etat d'infirmier.

. Articles D.4311-16 à D.4311-23 du code de la santé publique.

. Arrêté du 3 janvier 2019 relatif au cadre national sur les attendus de la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier.

- Grade de licence et de master

. Articles D.636-69 et D. 636-69-1 du code de l'éducation.

- Service sanitaire

. Articles D.4071-1 0 D.4071-7 du code de la santé publique

. Arrêté du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire pour les étudiants en santé

. Décret n° 2020-1667 du 22 décembre 2020 modifiant le décret n° 2018-472 du 12 juin 2018 relatif au service sanitaire des étudiants en santé

. Arrêté du 22 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 12 juin 2018 modifié relatif au service sanitaire pour

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 36 sur 84

- les étudiants en santé -Arrêté du 16 décembre 2020 relatif aux indemnités de stage versées aux étudiants inscrits dans les instituts de formation de certaines professions de santé.
- Formation socle au numérique
 - . Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé
 - Programme de formation
 - . Annexes à l'arrêté du 31 juillet 2009
 - . Référentiels
 - Annexe 1 – Référentiel d'activités
 - Annexe 2 – Référentiel de compétences
 - Annexe 3 – Référentiel de formation
 - . Contenu des enseignements
 - Annexe 4 – Maquette de formation
 - Annexe 5 – Unités d'enseignement
 - Annexe 6 – Portfolio
 - Annexe 7 – Supplément au diplôme d'Etat infirmier
 - Annexe 8 – Formation du parcours spécifique pour AS expérimentés
 - . Annexes à l'arrêté du 12 juin 2018
 - Annexe 1 – Unités d'enseignement relatif au service sanitaire
 - Annexe 2 – Modèle de convention relatif au service sanitaire.
 - . Annexes à l'arrêté du 10 novembre 2022
 - Annexe 1 – Référentiel de compétences et connaissances en lien avec le socle numérique
 - Annexe 2 – Unités d'enseignement des formations non médicales en lien avec le socle numérique
 - Période de crise sanitaire : se référer à la réglementation en vigueur et évolutive.

7.2 - Pour la filière de formation aide-soignant

7.2.1 La base réglementaire du métier d'aide-soignant

Code de la santé publique

Partie réglementaire : Articles R1110-1 à R6441-1

Quatrième partie : Professions de santé (Articles R4002-1 à D4443-33)

Livre III : Auxiliaires médicaux, aides-soignants, auxiliaires de puériculture, ambulanciers et assistants dentaires (Articles R4301-1 à D4393-17)

- La formation
 - . Article D. 4391-1 du Code de la santé publique
- Exercice de la profession
 - . Article R.4311-4 du Code de la santé publique
- Exercice de la profession en France pour les ressortissants communautaires
 - . Articles R. 4391-2 à R.4391-7 du Code de la santé publique
- Validation des acquis de l'expérience et certification professionnelle

7.2.2- La formation aide-soignante

- Textes relatifs à la crise sanitaire liée au COVID 19.
- Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Titre I :

- Titre I Chapitre I : Contenu et organisation pédagogique
- Titre I Chapitre II : Organisation des épreuves d'évaluation
- Titre I Chapitre III : Equivalences de compétences
- Titre I Chapitre IV : Déroulement de la formation des apprentis
- Titre I Chapitre V : Dispositions transitoires et finales

Titre II :

- Titre II Chapitre I : ICOGI
- Titre II Chapitre II : Section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles
- Titre II Chapitre III : Section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 37 sur 84

Titre II Chapitre IV : Section relatives aux conditions de vie des élèves

Titre III : Dispositions relatives aux périodes d'inscription

Annexes :

Annexe I - Référentiel d'activités

Définition du métier

Définitions des soins à réalisés par l'Aide-Soignant

Domaines d'activités et activités associées

Annexe II - Référentiel et compétences par bloc

Annexe III - Référentiel de formation

Correspondances entre bloc et modules

Organisation de la formation

Contenu des modules

Dispositions d'accompagnement des apprenants

Annexe VII - Liste des membres de l'ICOGI

Annexe VIII - Liste des membres de la SECOTRAPSIE

Annexe IX - Liste des membres de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires

Annexe X - Liste des membres de la section relative aux conditions de vie des élèves

- Formation socle au numérique

. Arrêté du 10 novembre 2022 relatif à la formation socle au numérique en santé des étudiants en santé

7.2.3- La procédure de validation des acquis de l'expérience

7.3 Les données communes

7.3.1- Compétences respectives de l'Etat et de la région

. Articles L. 4383-1 à L. 4383-6 du Code de la santé publique

. Articles R. 4383-2 à R. 4383-5 du Code de la santé publique

7.3.2- Autorisations des instituts de formation

. Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique.

7.3.3- Fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

. Arrêté du 21 avril 2007 modifié

. Textes relatifs à la crise sanitaire liée au COVID 19

7.4 – L'apprentissage

L'apprentissage, c'est apprendre un métier en alternant périodes pratiques en entreprise et périodes de formation avec, à la clé, l'obtention d'un diplôme reconnu. Dans le cadre du contrat d'apprentissage, l'apprenti bénéficie d'une rémunération variant : en fonction de son âge ; à chaque nouvelle année d'exécution du contrat.

Depuis plusieurs années, la formation avec le statut d'apprenti se renforce³¹ sur l'institut de formation du CHNDS avec la création d'une UFA, Unité de Formation par Apprentissage, en conventionnant avec le CFA Nouvelle Aquitaine, site de Niort.

La formation avec le statut d'apprenti est accessible dès la deuxième année de formation en soins **infirmiers**.

³¹ Note d'information N° DGOS/RH1/2021/108 du 6 mai 2021 relative au développement de l'apprentissage.

Guide d'aide au développement de l'apprentissage dans les formations d'aide- soignant publié en juin 2021. Ministère des solidarités et de la santé.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 38 sur 84

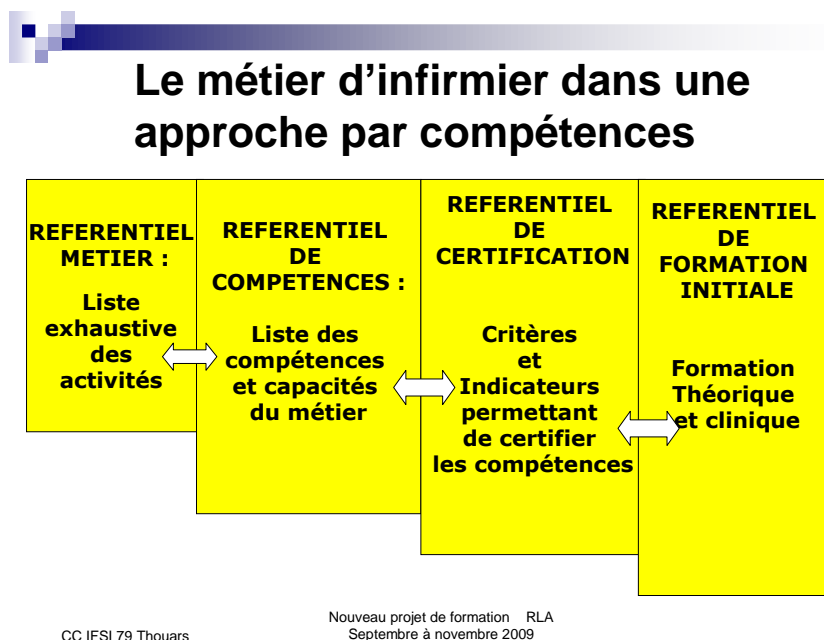
VIII - LES PRINCIPES DE STRUCTURATION DE LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

L'accent est mis sur la professionnalisation des soins, l'adaptation à une polyvalence d'exercice. Le projet de formation est inscrit dans un cadre réglementaire et s'appuie sur les concepts auxquels se réfère l'institut de formation en soins infirmiers. Il donne un sens au référentiel de formation, sert de référence aux formateurs (enseignants, tuteurs de stage) et aux étudiants. Il demande l'implication et l'évolution permanente de chacun.

La formation en soins infirmiers a une durée de 3 ans, soit six semestres de vingt semaines chacun, équivalent à 4200 heures.

La rentrée a lieu le premier lundi du mois de septembre pour les étudiants infirmiers de 1^{ère} année, sauf dérogation particulière donnée à tous les instituts par l'Agence Régionale de Santé pour la rentrée.

8.1 - Le métier d'infirmier dans une approche par compétences

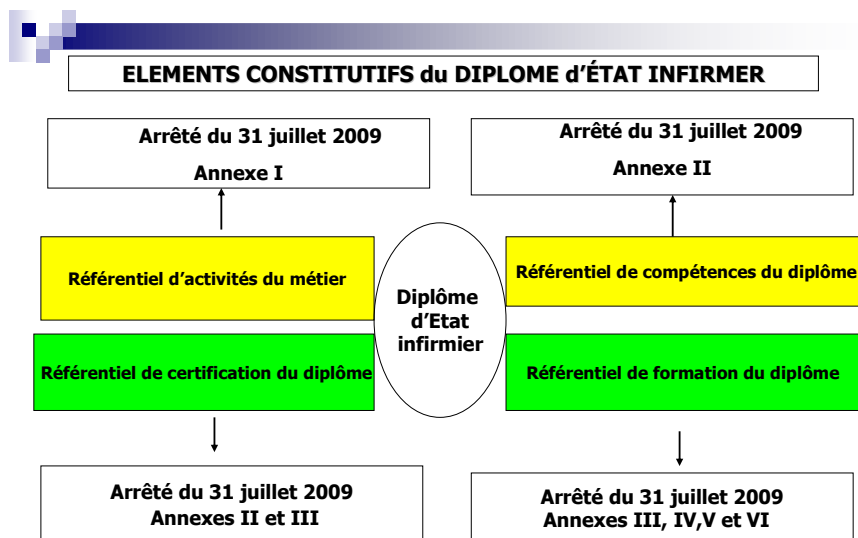


Cette approche par compétences est indispensable à comprendre et à connaître par tous les professionnels.

8.2 - Les éléments constitutifs du diplôme d'Etat d'infirmier

L'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier détermine des principes de formation.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 39 sur 84



CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA
Septembre à novembre 2009

Les quatre référentiels sont intégrés dans l'arrêté du 31 juillet relatif au diplôme d'Etat d'infirmier.

Les apprenants développent tout au long de leur formation, la maîtrise des quatre référentiels. Leur connaissance par les professionnels tuteurs et référents est aussi indispensable pour envisager l'encadrement des apprenants.

8.3 - Les neuf activités du référentiel d'activités

Les 9 activités du référentiel d'activités

- 1 : Observation et recueil de données cliniques**
- 2 : Soins de confort et de bien-être**
- 3 : Information et éducation de la personne, de son entourage et d'un groupe de personnes**
- 4 : Surveillance de l'évolution de l'état de santé des personnes**
- 5 : Soins et activités à visée diagnostique ou thérapeutique**
- 6 : Coordination et organisation des activités et des soins**
- 7 : Contrôle et gestion de matériels, dispositifs médicaux et produits**
- 8 : Formation et information de nouveaux personnels et de stagiaires**
- 9 : Veille professionnelle et recherche**

CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA
Septembre à novembre 2009

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 40 sur 84

8.4 - Les dix compétences du diplôme d'Etat d'infirmier

Les 10 compétences du diplôme d'état d'infirmier

1 : Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers

3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens

4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins

7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle

8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques

9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes

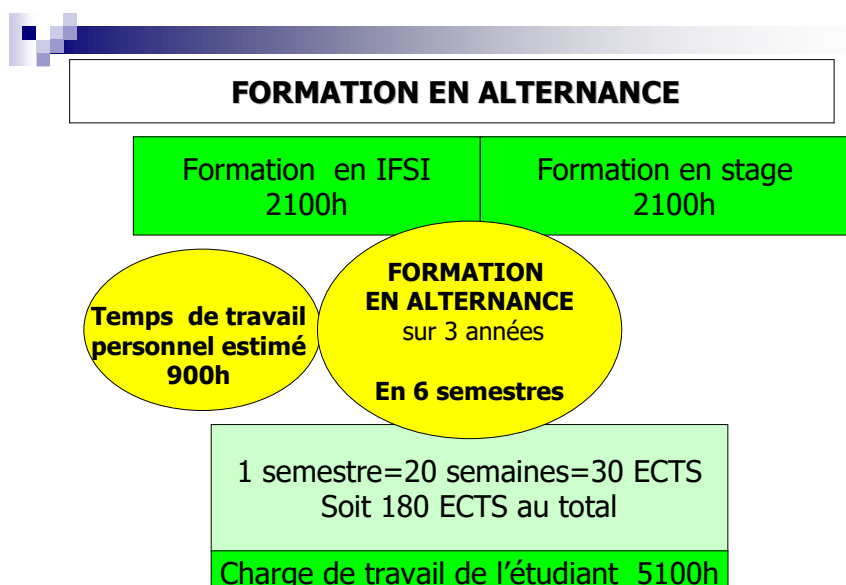
10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA
Septembre à novembre 2009

8.5 - La formation en alternance

La formation en alternance est au cœur du dispositif de formation professionnelle. L'alternance intégrative est renforcée.

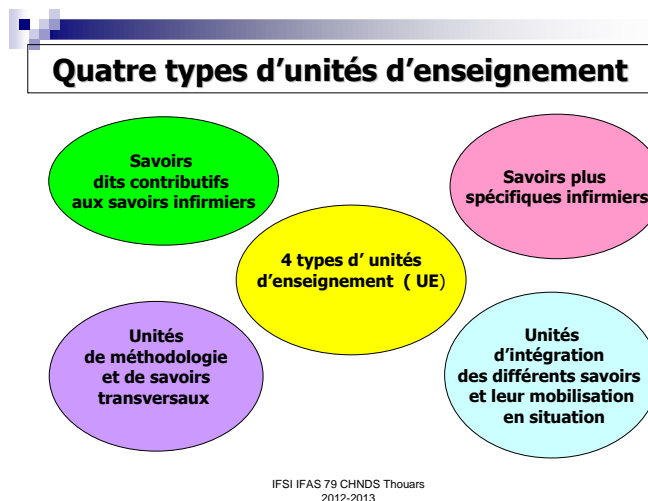


CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA
Septembre à novembre 2009

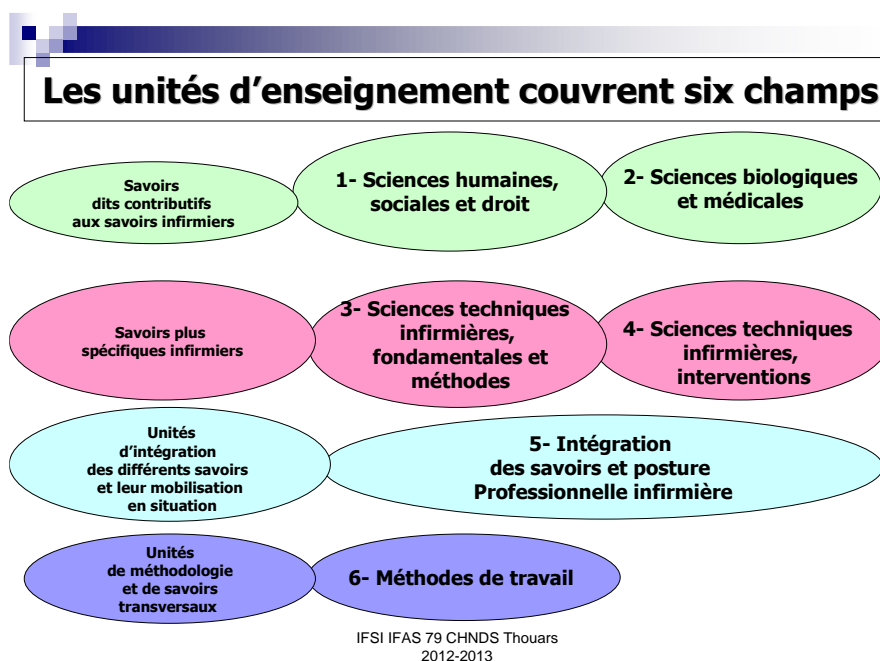
Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifs@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 41 sur 84

8.6 - Les unités d'enseignement



Dans le cadre du partenariat université-institut de formation en soins infirmiers et selon les projets d'unité d'enseignement travaillés en région, les savoirs dits contributifs aux savoirs infirmiers peuvent être proposés par l'université.

Les projets d'unité d'enseignement sont construits en collaboration avec les six autres instituts de formation de la région et l'université.

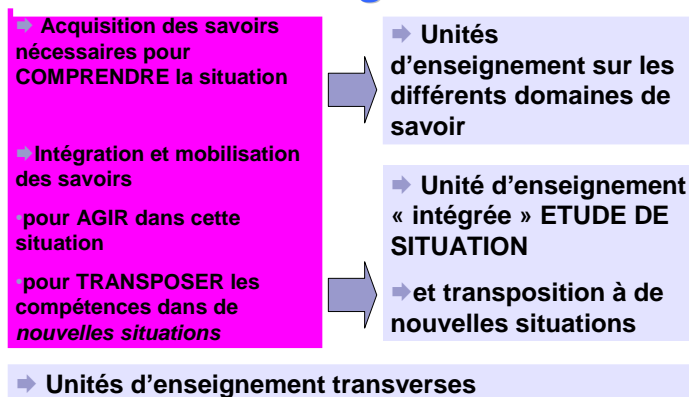


Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 42 sur 84

8.7 - Comprendre Agir Transférer



Identifier et organiser les unités d'enseignement

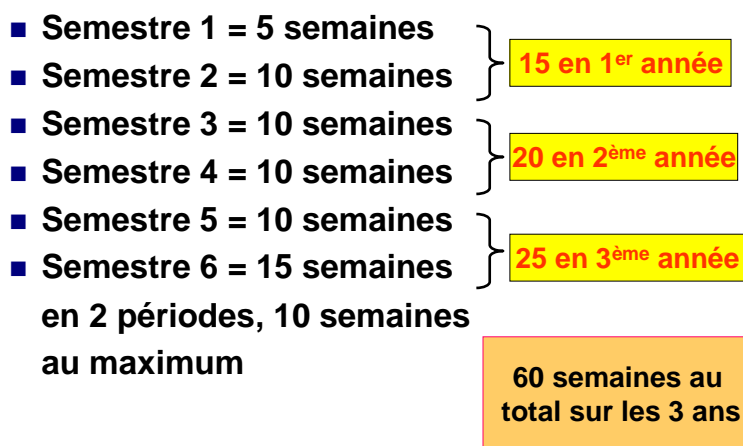


IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

8.8 - La répartition de la formation clinique



REPARTITION DE LA FORMATION CLINIQUE



CC IFSI 79 Thouars

Nouveau projet de formation RLA
Septembre à novembre 2009

8.9 - Les crédits européens dans le système LMD

Le système LMD correspond à la structuration européenne Licence, Master, Doctorat.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 43 sur 84

LES CREDITS EUROPEENS

- Une commission d'attribution des crédits de formation est mise en place dans les IFSI, sous la responsabilité du directeur de l'IFSI
- Chaque semestre le formateur responsable du suivi pédagogique propose à la commission d'attribution des crédits **les résultats des étudiants** afin que
- La commission se prononce sur l'attribution des crédits européens et la poursuite du parcours de l'étudiant. **= 180 ECTS FORMATION**

**120 ECTS
/ Théorie**



**60 ECTS
/ Stage**

CC IFSI 79 Thouars
Nouveau projet de formation RLA
Septembre à novembre 2009

8.10 - La structuration sur six semestres de formation

Semestre 1 :			Semestre 2 :			Semestre 3 :			Semestre 4 :			Semestre 5 :			Semestre 6 :		
Septembre à fin janvier			Février à fin août			Septembre à février			Février à fin août			Septembre à février			Février à juillet		
22 semaines			30 semaines			22 semaines			30 semaines			22 semaines			22 semaines		
20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation			20 semaines de formation		
30 crédits			30 crédits			30 crédits			30 crédits			30 crédits			30 crédits		
S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V	S	I	V
5s	15s	2s	10s	10s	10s	10s	10s	2s	10s	10s	10s	10s	10s	2s	15s	5s	2s
Année 1						Année 2						Année 3					
I = Institut : 60 semaines. S = Stages : 60 semaines. V = Vacances : 28 semaines.																	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 44 sur 84

IX - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 1^{ère} ANNEE – PROMOTION 2023-2026

9.1 - Le cadre de référence

Pour répondre aux souhaits institutionnels de former des professionnels compétents et polyvalents, l'étudiant infirmier de 1^{ère} année devra atteindre des **objectifs d'apprentissage** pour acquérir des **compétences** :

- Compétences professionnelles en soins infirmiers,
- Compétences en communication et relation,
- Compétences en organisation,
- Compétences en information et en formation.

Cet apprentissage se fera progressivement en intégrant les éléments constitutifs des compétences et les connaissances regroupées en unités d'enseignement.

D'autre part, l'accent sera mis sur les acquisitions **méthodologiques** dans tous les domaines :

- Apprendre à apprendre,
- Développer la gestuelle dans les techniques de soins,
- Approfondir la relation au travers des techniques d'entretien,
- Développer la pensée critique,

La créativité sera travaillée dans le cadre de la promotion de la santé, dans les différentes unités d'enseignement et à travers l'élaboration de différents supports.

9.2 - La planification de l'année de formation

La répartition précise est intégrée en annexe.³²

9.3 - Le déroulement de l'année de formation

La 1^{ère} année de formation se déroule sur 52 semaines du 28 août 2023 au 23 août 2024,

- 25 semaines à l'institut,
- 15 semaines de stages,
- 12 semaines de vacances.

³² Annexe n°5

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 45 sur 84

9.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI

L'ensemble des compétences inhérentes au métier d'infirmier sera travaillé lors des semestres de première année de formation, tant en stage qu'à l'IFSI, afin d'accompagner l'étudiant vers la professionnalisation. L'apprentissage par la simulation en santé est intégré et développé.

SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier		Compétence 1 : Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	
UE 3.1 S1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	UE 1.1 S2	Psychologie, sociologie, anthropologie
		UE 2.3 S2	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie
		UE 3.1 S2	Raisonnement et démarche clinique infirmière
		UE 5.2 S2	Evaluation d'une situation clinique
Compétence 3 : Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens		Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmier	
UE 4.1 S1	Soins de confort et de bien-être	UE 3.2 S2	Projet de soins infirmiers
UE 5.1 S1	Accompagnement de la personne dans la réalisation des soins quotidiens		
UE 2.10 S1	Infectiologie, hygiène		
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique		Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	
UE 2.1 S1	Biologie fondamentale	UE 2.6 S2	Processus psychopathologiques
UE 2.2 S1	Cycles de la vie et grandes fonctions	UE 4.3 S2	Soins d'urgence
UE 2.4 S1	Processus traumatiques	UE 4.4 S2	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
UE 2.11 S1	Pharmacologie et thérapeutiques		
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins		Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	
UE 1.1 S1	Psychologie, sociologie, anthropologie	UE 1.2 S2	Santé publique et économie de la santé
Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle		Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	
UE 1.3 S1	Législation, éthique, déontologie	UE 4.2 S2	Soins relationnels
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques		Compétence 7 : Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 46 sur 84

UE 6.1 S1	Méthodes de travail	UE 4.5 S2	Soins infirmiers et gestion des risques
UE 6.2 S1	Anglais		
		Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	
		UE 6.2 S2	Anglais

Le projet de formation est complété avec des situations emblématiques développées au cours de chaque unité intégrative.

9.5 - Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est structuré.³³ Au cours de chacun des semestres de la 1^{ère} année, chaque étudiant bénéficiera d'un entretien individuel avec un formateur. Des entretiens individuels peuvent être programmés à la demande de l'étudiant et/ou en fonction des difficultés identifiées.

Un suivi de stage est organisé sous forme :

- D'exploitation de stage collective appelé « retour de stage »,
- D'analyse de la pratique professionnelle,
- D'accompagnement individuel selon les besoins.

Des ateliers de renforcement en lien avec les difficultés des étudiants peuvent être mis en place.

La vérification des aptitudes à la logique et au raisonnement mathématique est programmée de façon incontournable.

³³ Annexe n°4

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 47 sur 84

9.6 - Les évaluations

9.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.

9.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 1

COMPETENCES UNITES D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATIONS conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009	FORME		DATES PREVISION- NELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATTRA PAGES
C1	3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisé en groupe restreint.	Groupe restreint	Ecrit	20/12/23 8h30/10h30	51	2h	Semaine 18 en 2024
C3	5.1	Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	Travail écrit d'analyse d'une situation clinique réalisée en groupe restreint.	Groupe restreint	Ecrit	20/12/23 10h30/12h30	51	2 h	
C3	2.10	Infectiologie, hygiène	Travail écrit individuel d'analyse d'une situation rencontrée en stage.	Individuelle	Ecrit	17/11/2023	46	9h dépôt dossier papier	
	4.1	Soins de confort et de bien-être	Travail écrit ou oral de réflexion à partir d'un témoignage autour des notions de dépendance, intimité, pudeur,...	Groupe restreint	Oral	14/12/2023	50	15 min	
C4	2.1	Biologie fondamentale	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC	Ecrit QCM	21/12/23 9h/9h45	51	45 mn	
	2.2	Cycles de la vie et grandes fonctions	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC	Ecrit QCM	22/01/24 8h30/10h30	4	2 h	
	2.4	Processus traumatiques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle	Ecrit	23/01/24 9h/10h	4	1 h	
	2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC	Ecrit QCM à partir d'un cas clinique	23/01/24 10h45/11h45	4	1 h	
C6	1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	Travail écrit à partir d'un texte avec repérage des concepts utilisés par l'auteur.	Individuelle FAC	Ecrit QROC à partir d'un texte	22/01/24 15h/16h30	4	1h30	
C7	1.3	Législation, éthique et déontologie	Evaluation écrite.	Individuelle FAC	Ecrit QCM	22/01/24 11h30/12h30	4	1h	
C8	6.1	Méthodes de travail	Réalisation d'une fiche de lecture en traitement de texte.	Individuelle	Fiche de lecture	13/11/23	46	9h dépôt dossier papier	
	6.2	Anglais	Présence et participation active.	Individuelle	plateforme mischool	Début connexion 25/09/23		26/01/24 23h59 fin de connexion	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 48 sur 84

9.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 2

COMPETENCES UNITE D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATION	FORME		DATES PREVISIONNELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATTRAPAGES
C1	5.2	Evaluation d'une situation clinique	Présentation orale de l'analyse d'une situation clinique.	Individuelle	Oral	6 et 7 juin 2024	23	30 min	Semaines 27 et 28 en 2024
	3.1	Raisonnement et démarche clinique infirmière	Travail individuel d'analyse d'une situation clinique.	Individuelle	Restitution dossier écrit	15/05/2024	20	9h dépôt dossier papier	
	2.3	Santé, maladie, handicap, accidents de la vie	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle FAC 10 points IFSI 10 points	Ecrit QCM FAC	27/05/24 8h30/9h30	22	1 h	
C2	3.2	Projet de soins infirmiers	A partir de l'analyse d'une situation clinique, élaboration d'hypothèses argumentées de projet de soins.	Individuelle	Restitution dossier écrit	15/05/2024	20	9h dépôt dossier papier	
C4	4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Calculs de doses appliqués en situation simulée.	Individuelle	Pratique simulée	13/06/24	24	20 min	
	4.3	Soins d'urgence	L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence sera délivrée en fin de formation.	Individuelle	Pratique simulée	A définir selon dispo formateurs CESU		21 h	
	2.6	Processus psychopathologiques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC 10 points IFSI 10 points	Ecrit QCM FAC	27/05/24 16h15/17h15	22	1 h	
C5	1.2	Santé publique et économie de la santé	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle FAC 10 points IFSI 10 points	Ecrit QCM FAC	27/05/24 13h30/15h	22	1h30	
C6	4.2	Soins relationnels	Travail écrit ou oral de réflexion avec utilisation des concepts.	Individuelle	Restitution écrite d'une situation (APP non notée)	16/05/24	20	9h dépôt dossier papier	
					Exposé oral	30 et 31/05/24	22	20 min	
	1.1	Psychologie, sociologie, anthropologie	Travail écrit d'analyse de situation avec mobilisation des concepts.	Individuelle Sujet FAC Correction IFSI	Ecrit QROC avec analyse situation	27/05/2024 10h15/11h45	22	1h30	
C7	4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	Evaluation écrite de connaissances.	Individuelle	Ecrit	5/06/24 9h/9h45	23	45mn	
C8	6.2	Anglais	Présence et participation active.	Individuelle	plateforme mischool	Début connexion le 29/01/24	Reste à déterminer	7/06/24 23h59 fin de connexion	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 49 sur 84

9.7 - Les axes forts pour l'année

Les objectifs de formation des semestres 1 et 2 sont d'accompagner les étudiants dans :

- La réflexion sur leurs représentations afin de maintenir la motivation,
- L'identification de la posture étudiante dans une formation professionnalisante,
- Leur développement de la construction identitaire d'infirmier,
- L'acquisition du raisonnement clinique,
- Les méthodes d'apprentissage : tests d'auto positionnement en informatique, français et calcul dès la rentrée,
- La promotion d'un mode de vie favorable à la santé chez les étudiants en soins infirmiers (alimentation, activité physique, bien être mental) avec intervention sophrologue et projet relaxation

En lien avec l'analyse des besoins, l'IFSI détermine des axes forts de formation et met en regard des ressources nécessaires voire novatrices. Les cadres de santé formateurs de 1^{ère} année construisent activement les interventions pédagogiques nécessaires.

Compétence 1 : « Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier »	Approche commune du raisonnement clinique avec les élèves aides-soignants qui prend appui sur une identification individuelle de leur mode de raisonnement, Accompagnement en groupe restreint au raisonnement clinique, Travail sur les représentations / handicap, Participation à diverses conférences.
Compétence 2 : « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers »	Approche commune du projet de soins auprès des étudiants infirmiers et des élèves aides-soignants
Compétence 3 : « Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens »	Approche conceptuelle commune aux étudiants infirmiers et aux élèves aides-soignants, Elaboration des différents temps d'apprentissage en infectiologie et hygiène avec les professionnels responsables de l'équipe opérationnelle d'hygiène, Visite de certaines organisations pour comprendre et ajuster la pratique soignante au quotidien, Simulation procédurale, Serious game
Compétence 4 : « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique »	Intervention d'un professeur de mathématiques pour réaliser un renforcement individuel en calcul de doses, Intervention d'un professeur spécialisé en chimie, biologie et physiopathologie humaine Tutorat entre étudiants, logiciel d'entraînement au calcul de dose (SIMDOSE) Simulation procédurale
Compétence 5 : « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs »	Partenariat avec des écoles primaires dans le cadre de projets éducatifs « Classes Transplantées », Sensibilisation aux problématiques de santé publique en collaboration avec la gendarmerie nationale et ou prestataire, Prévention en lien avec des problèmes de santé publique. Projet « La vie La santé Well'come »
Compétence 6 : « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins »	Approche des concepts en communication à partir d'articles scientifiques de recherche, Accompagnement dans la mobilisation des concepts par une approche situationnelle, Intervention d'un metteur en scène pour développer la connaissance de soi, Réalisation de jeux de rôle pour développer la posture des étudiants.
Compétence 7 : « Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique »	Présentation interactive en début de formation afin de favoriser la dynamique de groupe, Réalisation par les formateurs de suivis pédagogiques individuels et collectifs pour accompagner les étudiants dans l'analyse de leurs pratiques professionnelles, Réalisation de bilans individuels et collectifs écrits pour favoriser l'expression de chacun et du groupe et contribuer à l'évaluation de la satisfaction de la qualité ; puis restitution orale des bilans avec les formateurs.
Compétence 8 : « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques »	Initier le travail en partenariat avec la documentaliste, Utilisation d'une plateforme en e-learning en anglais, Renforcer la pédagogie du questionnement et de la recherche

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 50 sur 84

X - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 2^{ème} ANNEE – PROMOTION 2022-2025

10.1 - Le cadre de référence

Pour répondre aux souhaits institutionnels de former des professionnels compétents et polyvalents, l'étudiant infirmier de 2^{ème} année devra atteindre des **objectifs d'apprentissages** pour acquérir des **compétences** :

- Compétences professionnelles en soins infirmiers,
- Compétences en communication et relation,
- Compétences en organisation,
- Compétences en information et en formation.
-

Cet apprentissage se fera progressivement en intégrant les éléments constitutifs des compétences et les connaissances regroupées en unités d'enseignement.

10.2 - La planification de l'année de formation

La répartition précise est intégrée en annexe.³⁴

10.3 - Le déroulement de l'année de formation

La 2^{ème} année de formation se déroule sur 52 semaines du 28 août 2023 au 23 août 2024,

- 20 semaines à l'institut,
- 20 semaines de stages,
- 12 semaines de vacances.

10.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI

L'ensemble des compétences inhérentes à la profession infirmière sera travaillé lors des semestres de deuxième année de formation, tant en stage qu'à l'IFSI, afin d'accompagner l'étudiant vers la professionnalisation. L'apprentissage par la simulation en santé est intégré et développé, ainsi que l'accompagnement au raisonnement clinique en stage par les formateurs.

³⁴ Annexe n°5

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 51 sur 84

SEMESTRE 3		SEMESTRE 4	
Compétence 2 : Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers		Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	
UE ⁽¹⁾ 3.2 S3	Projet de soins infirmiers	UE 2.7 S4	Défaillances organiques et processus dégénératifs
		UE 4.3 S4	Soins d'urgence
		UE 4.4 S4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique		Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs	
UE 2.5 S3	Processus inflammatoires et infectieux	UE 4.6 S4	Soins éducatifs et préventifs
UE 2.8 S3	Processus obstructifs		
UE 2.11 S3	Pharmacologie et thérapeutiques		
Compétence 5 : Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs		Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	
UE 1.2 S3	Santé publique et économie de la santé	UE 4.5 S4	Soins infirmiers et gestion des risques
UE 4.6 S3	Soins éducatifs et préventifs	UE 1.3 S4	Législation, éthique, déontologie
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins		Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	
UE 4.2 S3	Soins relationnels	UE 3.4 S4	Initiation à la démarche de recherche
		UE 6.2 S4	Anglais
Compétences 2 et 6		Compétence 10 : Informier et former des professionnels et des personnes en formation	
UI ⁽²⁾ 5.3 S3	Communication et conduite de projet	UE 3.5 S4	Encadrement de professionnels de soins
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques		Compétences 5 et 10	
UE 6.2 S3	Anglais	UI 5.4 S4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires
Compétence 9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes			
UE 3.3 S3	Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité		

Le projet de formation est complété avec des situations emblématiques développées au cours de chaque unité intégrative.

⁽¹⁾ UE : Unité d'Enseignement

⁽²⁾ UI : Unité d'enseignement Intégrative

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 52 sur 84

10.5 - Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est structuré³⁵. Au cours de chacun des semestres de la 2^{ème} année, chaque étudiant bénéficiera d'un entretien individuel avec un formateur. Des entretiens individuels peuvent être programmés à la demande de l'étudiant et/ou en fonction des difficultés identifiées.

Un suivi de stage est organisé :

- Sous forme d'exploitation de stage collective appelé « retour de stage » et/ou d'analyse de la pratique,
- Sous forme d'accompagnement individuel ou collectif au raisonnement clinique.

Des ateliers de renforcement en lien avec les difficultés des étudiants seront mis en place :

- La vérification des aptitudes à la logique, aux calculs de base, au raisonnement mathématique est programmée de façon incontournable.

10.6 - Les évaluations

10.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.

³⁵ Annexe n°4

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 53 sur 84

10.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 3

COMPETENCES UNITES D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATIONS CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009	FORME		DATES PREVISIONNELLES	SEMAINE S	NOMBRE D'HEURES	RATTR A- PAGES
C9	3.3	Communication, conduite de projet	Travail écrit ou oral d'élaboration d'un projet de soins.	Groupe restreint	Oral	2/11/23	44	1h30	Semaine 18 en 2024
C2	3.2	Projet de soins infirmiers	Elaboration d'un projet de soins avec recherche d'éléments de négociation réalisé en groupe restreint.	Groupe restreint	Oral	2/11/23	44	1h30	
C4	2.5	Processus inflammatoires et infectieux	Evaluation écrite de connaissances.	Individuel FAC	Ecrit QCM	26/01/24 8h/9h	4	1h	
	2.8	Processus obstructifs		Individuel FAC	Ecrit QCM	26/01/24 11h30/12h30	4	1h	
	2.11	Pharmacologie et thérapeutiques		Individuel FAC	Ecrit QCM	26/01/24 9h45/10h45	4	1h	
C5	4.6	Soins éducatifs et préventifs	Travail écrit individuel d'analyse d'une démarche d'éducation et utilisation des concepts.	Individuel	Ecrit	06/12/2023 14h/17h	49	3h	
	1.2	Santé publique et Economie de la santé	Ecrit en groupe : étude de population avec identification des besoins en santé.	Groupe restreint	Dossier écrit	3/11/2023 9h	44	Modalités à déterminer	
C6	4.2	Soins relationnels	Mise en situation d'entretien lors des travaux dirigés.	Jeux de rôle	Oral	M. MASSE	41 et 42	2 jours /Grp	
C9	5.3	Rôles infirmiers organisation du travail et inter professionnalité	Travail de groupe présentant des interventions interdisciplinaires dans le cadre du projet de soin.	Groupe restreint	Ecrit	3/11/2023 9h	44	9 h dépôt dossier	
C8	6.2	Anglais	Epreuve de connaissance du vocabulaire professionnel courant.	Individuel	Ecrit et e-learning	Début connexion 28/08/2023 Evaluation 26/01/24 15h	1	26/01/2024 23h59 fin de connexion	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 54 sur 84

10.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 4

COMPETENCES UNITE D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATION CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009	FORME		DATES PREVISION- NELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATTRA- PAGES
C5 et C10	5.4	Soins éducatifs et formation des professionnels et des stagiaires	Présentation d'une démarche d'éducation ou de prévention ou d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.	Groupe restreint	Dossier et Oral	3/05/24 9h/12h	18	3h	Semaine 27 et 28 en 2024
C4	2.7	Défaillances organiques et processus dégénératifs	Evaluation écrite de connaissances.	Individuel	10 pts FAC QCM et 10pts IFSI Ecrit	10/06/24	24	1h	
	4.3	Soins d'urgence	Analyse d'une situation de soins d'urgence, en groupes restreints.	Groupe restreint	Oral	26/04/24	17	30 min /Grp	
	4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Pose de transfusion sanguine en situation simulée.	Individuel	Situation simulée	24 et 25 /04/24	17	20 min	
C5	4.6	Soins éducatifs et préventifs	Action éducative individuelle ou collective, auprès d'une personne ou d'un groupe.	Groupe restreint	Oral	Semaine du 25/03 au 29/03/24	13	1 h 45 /Grp	
C7	1.3	Législation, éthique, déontologie	Travail écrit d'analyse d'une situation de soins posant un questionnement éthique réalisé en groupe restreint.	Groupe restreint FAC	Ecrit Analyse situation soin	Remise sujet 3/06/24 à 14h 2crit 10/06/24 avant 16h	23 24	Restitution Avant 16h	
	4.5	Soins infirmiers et gestion des risques	Analyse d'un incident critique à partir d'une fiche d'incident.	Groupe restreint	Ecrit	04/03/2024	10	3 h	
C8	3.4	Initiation à la démarche de recherche	Présentation d'un résumé de recherche à partir de l'analyse d'un article de recherche.	Individuel FAC	Ecrit Analyse article recherche	Remise sujet 03/06/24 14h Ecrit 10/06/24 10h15/12h15	23 24	2h	
	6.2	Anglais	Traduction écrite ou orale en français d'un article professionnel.	Individuel	plateforme mischool	Début connexion 29/06/24 Evaluation 30/04/24	18	Fin connexion 7/06/24 23h59 fin de connexion	
C10	3.5	Encadrement des professionnels de soins	Présentation écrite ou orale d'une situation d'encadrement avec analyse des résultats au regard des objectifs.	Individuel	Oral	18 et 19/04/24	16	20 min	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 55 sur 84

10.7 - Les axes forts pour l'année

Les objectifs de formation des semestres 3 et 4 sont de favoriser l'autonomie et de renforcer la professionnalisation des étudiants. Pour ce faire, l'IFSI a déterminé des axes forts de formation et a mis en regard des ressources nécessaires voire novatrices.

10.7.1 - L'axe transversal sur les 2 semestres

En regard des compétences 4 « Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique » et 9 « Organiser et coordonner des interventions soignantes » :

- des situations emblématiques sont analysées individuellement ou collectivement,
- des contenus dispensés par des intervenants spécialistes sont ciblés et ajustés pour répondre aux questions posées en amont par les étudiants infirmiers, après un travail de cours sur la plateforme universitaire la pédagogie inversée est développée.
- en collaboration avec la promotion des étudiants infirmiers de 3 A, un projet transversal sur l'apprentissage au raisonnement clinique est développé.

10.7.2 - Les axes spécifiques au semestre 3

En regard des compétences 6 « Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins » et 2 « Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers » :

- des situations emblématiques évoluant sur le semestre sont analysées en 3 temps en groupes restreints (**UI 5.3**) et présentées au reste de la promotion. Un dossier écrit final est remis aux formateurs. L'évaluation est intégrée au processus d'apprentissage durant le semestre (analyse, présentation orale et réajustements),
- des situations simulées collectivement sont supervisées et évaluées par un professionnel expert en collaboration avec les cadres de santé formateurs de 2^{ème} année,
- des stages organisés par l'équipe pédagogique favorisent l'acquisition des éléments constitutifs de ces compétences.

10.7.3 - Les axes spécifiques au semestre 4

*« L'éducation thérapeutique du patient (ETP) est inscrite dans la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) comme un élément du parcours de soins et ayant pour finalité de rendre le patient plus autonome en facilitant son adhésion aux traitements prescrits et en améliorant sa qualité de vie (article 84 de la loi HPST du 21 juillet 2009, titre VI, livre 1^{er} du code de santé publique, intitulé « Education thérapeutique du patient ») ... **Les nouveaux professionnels diplômés devront être inscrits pleinement dans cette dynamique et devront y être formés** ».*
Martine FONTAINE, directeur des soins, Conseillère pédagogique régionale. Avril 2018.

Pour ce faire, des cadres formateurs sont formés à l'Education Thérapeutique du Patient et dispensent sur les 6 semestres des enseignements, réalisent des jeux de rôle dans l'objectif de valider l'attestation des 40h à la diplomation. Le projet de l'institut a été validé par l'UTEP de Limoges en 2019.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 56 sur 84

En regard des compétences 5 « Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs » et 10 « Informer et former des professionnels et des personnes en formation » :

- En partenariat avec l'Education Nationale (EN), et notamment avec des infirmières de collèges des territoires Thouarsais, Argentonnais, Airvaudais et Bressuirais un projet de santé publique est conduit auprès de pré adolescents. Le thème du projet « Education à la Vie Affective et Sexuelle » (EVAS) est défini, les étudiants infirmiers conçoivent le projet éducatif et le conduisent. L'animation (UE 4.6) présente la particularité d'être évaluée en situation réelle. La présentation finale (**UI 5.4**) de l'ensemble du projet est évaluée oralement et sur dossier. Ces deux temps d'évaluation se déroulent en collaboration cadres de santé formateurs et les partenaires de l'EN,
- Dans le cadre du plan local de santé et en partenariat avec la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) et plus particulièrement en lien avec le « *forum santé* », conformément au service sanitaire en santé, les étudiants infirmiers conçoivent des ateliers de prévention sur des thèmes de santé publique prioritaires en étant accompagnés par des professionnels de santé. Les étudiants conçoivent également des ateliers de prévention sur des thèmes de santé publique dans les MFR (Maison Familiale Rurale, ministère de l'agriculture).
- Des nouveaux terrains de stage sont ouverts auprès d'infirmiers libéraux, et auprès de professionnels dans le cadre du « protocole de coopération asalée ». Des temps communs de stages sont planifiés pour favoriser l'acquisition des éléments constitutifs de la compétence 10 relatifs à l'encadrement des professionnels de soins (UE 3.5), avec des élèves aides-soignants et des étudiants infirmiers de 1^{ère} année,
- Les étudiants infirmiers de 2^{ème} année réalisent entre eux des exercices d'encadrement (formatifs et sommatifs : mise en œuvre de situations réelles d'encadrement lors de soins dans le but de comprendre le rôle de tuteur et d'être en mesure d'analyser une situation d'apprentissage (UE 3.5). Ces situations collaboratives seront menées avec les étudiants infirmiers de 1^{ère} année.

En regard des compétences 7 « Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle » et 8 « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques » :

- L'utilisation de données probantes dans les interventions est développée,
- Des personnes ressources expertes interviennent en partenariat avec les cadres de santé formateurs pour analyser des situations concrètes mettant en jeu des problématiques réglementaires, déontologiques et éthiques,
- Des analyses de pratique professionnelle sont exploitées collectivement avec des cadres de santé formateurs et des professionnels encadrant en stage,
- Un stage est ouvert auprès de l'équipe opérationnelle d'hygiène du C.H. Nord Deux-Sèvres et des situations cliniques à risque sont analysées avec des experts dans le domaine (UE 4.5),
- La participation à des enquêtes peut être organisée
- Le développement de capacités en langue anglaise est favorisé par le suivi d'un enseignement en e-learning piloté et supervisé par les cadres de santé formateurs de l'IFSI,
- L'expérience permet de confirmer l'intention de faire participer les étudiants infirmiers de 2^{ème} année à la soutenance du travail d'initiation à la recherche de fin d'année des étudiants infirmiers de 3^{ème} année et d'utiliser des données probantes actualisées.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 57 sur 84

XI - LE PROJET DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS POUR LES ETUDIANTS DE 3^{ème} ANNEE - PROMOTION 2020-2023

11.1 - Le cadre de référence

Au cours de la 3^{ème} année, l'étudiant infirmier devra acquérir de nouveaux savoirs, et surtout affiner les outils que sont :

- L'analyse,
- La synthèse,
- L'organisation,
- La planification,
- L'évaluation des soins infirmiers.

L'objectif est d'amener l'étudiant à développer des comportements professionnels afin de pouvoir agir de façon autonome et responsable.

Les compétences énoncées dans le projet : professionnelles infirmières, en communication et en relation, en organisation, en information et formation.

Les étudiants devront au terme de la formation être en phase de maîtrise.

11.2 - La planification de l'année de formation

La répartition précise est intégrée en annexe.³⁶

11.3 - Le déroulement de l'année de formation

La 3^{ème} année de formation se déroule sur 44 semaines du 28 août 2023 au vendredi 28 juin 2024, réparties de la façon suivante :

- 15 semaines à l'institut,
- 25 semaines de stages,
- 4 semaines de vacances.

³⁶ Annexe n°5

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV/SM Soumis à l'ICOGI du 19/10/2023
	Année de formation 2023-2024	Page 58 sur 84

11.4 - La formation en soins infirmiers à l'IFSI

L'ensemble des compétences inhérentes au métier d'infirmier sera travaillé lors des semestres de troisième année de formation, tant en stage qu'à l'IFSI, afin d'accompagner l'étudiant vers la professionnalisation. L'apprentissage par la simulation en santé est intégré et développé.

SEMESTRE 5		SEMESTRE 6	
Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutiques		Compétence 7 : Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle	
U.E 2.6 S5	Processus psychopathologiques	U.E 4.8 S6	Qualité des soins. Evaluation des pratiques
U.E 2.9 S5	Processus tumoraux	U.E 5.6 S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles
U.E 2.11 S5	Pharmacologie et thérapeutiques		
U.E 4.4 S5	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical		
U.E 4.7 S5	Soins palliatifs et de fin de vie		
U.E 5.5 S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins		
Compétence 6 : Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins		Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	
U.E 4.2 S5	Soins relationnels	U.E 3.4 S6	Initiation à la démarche de recherche
		U.E 5.6 S6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles
		U.E 6.2 S6	Anglais
Compétence 8 : Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques		Optionnelle	
U.E 6.2 S5	Anglais	UE 5.7 S6	Unité optionnelle
Compétence 9 : Organiser et coordonner des interventions soignantes			
U.E 3.3 S5	Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité		
U.E 5.5 S5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins		
Optionnelle			
UE 5.7 S5	Unité optionnelle		

Le projet de formation est complété avec des situations emblématiques développées au cours de chaque unité intégrative.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'COGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 59 sur 84

11.5 - Le suivi pédagogique

- Le suivi pédagogique est structuré.³⁷
- Au cours de chacun des semestres de la 3^{ème} année, chaque étudiant bénéficiera d'un entretien individuel avec un formateur. Des entretiens individuels peuvent être programmés à la demande de l'étudiant et/ou en fonction des difficultés identifiées et pour les accompagner dans la construction de leur projet professionnel.

Un suivi de stage est organisé :

- Sous forme d'exploitation de stage collective appelé « retour de stage » et lors de temps d'analyse de la pratique professionnelle
- Sous forme d'accompagnement individuel selon les besoins.

Des ateliers de renforcement en lien avec les difficultés des étudiants seront mis en place :

- La vérification des aptitudes à la logique et au raisonnement mathématique sera programmée de façon incontournable.

11.6 - Les évaluations

11.6.1 - Les modalités d'évaluations des connaissances et des compétences

Les modalités d'évaluation sont conformes à l'arrêté du 31 juillet 2009, modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier et aux textes réglementaires en vigueur.

11.6.2 - L'évaluation des compétences pour le semestre 5

³⁷ Annexe n° 4

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 60 sur 84

COMPETENCE UNITES D'ENSEIGNEMENT		MODALITES D'EVALUATIONS CONFORMEMENT A L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009	FORME		DATES PREVISION- NELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES	RATR A- PAGES
C 4	2.6	Processus psychopathologiques	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle FAC	Ecrit QCM	19/01/24 9h/10h	3	1 h
	2.9	Processus tumoraux	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle	Ecrit	19/01/24 10h45/11h45	3	1 h
	2.11	Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite des connaissances.	Individuelle FAC	Ecrit QCM	19/01/24 13h30/15h30	3	2 h
	4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Injection dans les chambres implantables en situation simulée.	Individuelle	Salle pratiques	21 et 22/12/23	51	45 min
	4.7	Soins palliatifs et de fin de vie	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et/ou de fin de vie.	Individuelle + Groupe	Vidéo ou autre support : Analyse écrite	20/12/23 9h/12h30	51	3 h 30
C 6	4.2	Soins relationnels	Analyse d'une situation relationnelle.	Groupe	Oral	26/01/24	4	1 h
C 8	6.2	Anglais	Présentation en anglais d'un article professionnel.	Groupe	Écrit et oral compteur	Début connexion le 28/08/23 Evaluation 9/01/24 à 12h	2	Dépôt présentation sur MS + fin compteurs
C 9	3.3	Rôles infirmiers Organisation du travail et inter professionnalité	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant.	Individuelle Groupe	Dossier écrit PIA + Oral	PIA le 6/11/23 15/01/24	45 3	20 min/Grp
C 4 et C 9	5.5	Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire.	Individuelle Analyse de situation	Ecrit	12/01/2024 8h/12h	2	4 h
	5.7	UE Optionnelle	Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel.	En groupe	Oral	20/01/24 03/02/24	4 5	20 min/Grpe Participation Journée Portes ouvertes instituts

Semaine 18 en 2024

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION		T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS		Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'COGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024		Page 61 sur 84

11.6.3 - L'évaluation des compétences pour le semestre 6

COMPETENCE UNITES D'ENSEIGNEMENT			MODALITES D'EVALUATIONS conformément à l'arrêté du 31 juillet 2009	FORME		DATES PREVISION- NELLES	SEMAINES	NOMBRE D'HEURES
C 7	4.8	Qualité des soins, évaluation des pratiques	Travail écrit d'analyse d'une pratique professionnelle	Groupe restreint	Ecrit	20 et 21/03/24 Audits Restitution le 29/03/24	12 13	Audit
C 7 et C 8	5.6	Analyse de la qualité Traitement des données scientifiques et professionnelles	Travail écrit de fin d'études, mémoire et argumentation orale sur un sujet d'intérêt professionnel	Individuelle	Ecrit + Soutenance	9/04/24	15	Dépôt dossier
						22,23,24,28, 29/05 3,4,5/06	21 22 23	45 min
C 8	3.4	Initiation à la démarche de recherche	Travail écrit Mémoire de fin d'études	Individuelle	Ecrit	16/02/2024	7	9h Dépôt dossier
	6.2	Anglais	Rédaction de l'abstract du travail de fin d'études	Individuelle	Ecrit	Début connexion 29/01/2024 Fin 12/04/2024 Evaluation 11/04/2024	15	Dépôt Abstract sur plateforme MS + fin compteurs
	5.7	UE Optionnelle	Compte rendu écrit ou oral des éléments découverts dans le module optionnel	En groupe	support + présentation à l'oral	5/04/2024	14	Dépôt support

11.7 - Les axes forts pour l'année

Les objectifs des semestres 5 et 6 sont de favoriser l'autonomie et la professionnalisation des étudiants.

Pour ce faire, les compétences 7 « Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle » et 8 « Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques » sont renforcées au travers l'évaluation des pratiques professionnelles et l'initiation à la démarche de recherche en soins infirmiers.

Afin de sensibiliser les étudiants à la démarche d'amélioration continue de la qualité, des audits cliniques sont réalisés en partenariat avec l'établissement support (CHNDS) avec **présentation des résultats aux équipes de soins sous forme de posters scientifiques.**

Afin de poursuivre la construction de leur projet professionnel, les étudiants sont amenés à investir l'unité d'enseignement optionnelle (réflexions autour d'une participation à des conférences, des salons professionnels, congrès ou journées d'études...) et à s'inscrire dans une recherche active de stages pour le semestre 6 en lien avec leur projection professionnelle.

Le travail en réseau et en interprofessionnalité, ainsi que le parcours de soin coordonné du patient sont également des axes forts au cours de l'année, pour préparer les étudiants à exercer leur fonction dans le contexte de soin en perpétuelle évolution.

Dans le cadre des différents partenariats initiés par l'Ifsi, les étudiants de 3^{ème} année sont amenés à participer activement à des actions développées sur le territoire.

Le temps de stage conséquent de 25 semaines durant cette 3^{ème} année permet aux étudiants de poursuivre leur apprentissage et leur construction identitaire professionnelle. Ils identifient ainsi des éléments de leur projet professionnel. La collaboration avec les lieux de stage et l'accompagnement personnalisé des étudiants sont donc des axes renforcés par l'équipe pédagogique au cours des semestres 5 et 6.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 62 sur 84

XII – LES RESPONSABILITES ET L'ORGANISATION DE L'EQUIPE

12.1 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs responsables de la coordination de l'ingénierie de formation, de l'ingénierie pédagogique et du suivi global de la promotion

Une organisation transversale est mise en place avec deux cadres de santé FF Cadre supérieur et Cadre supérieur de santé assurant des missions transversales :

- pour l'ingénierie de formation et l'ingénierie pédagogique : Mme SCOAZEC Chantal
- pour l'ingénierie des stages et la responsabilité qualité : Mme VERGNAULT Nathalie

RESPONSABILITE DE LA COORDINATION DE TROISIEME ANNEE, DE LA COORDINATION AIDE-SOIGNANTE	
CADRE DE SANTÉ RESPONSABLE DE LA COORDINATION AIDE-SOIGNANTE	CADRE DE SANTÉ RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA TROISIÈME ANNÉE DE FORMATION
CLAUSS Sandra BOTTEREAU Fabienne	CHAMPION Aurore CREPEL Céline

RESPONSABILITE DE LA COORDINATION DE PREMIERE ANNEE, DE LA COORDINATION DE LA DEUXIEME ANNEE	
CADRE DE SANTE RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA PREMIERE ANNEE DE FORMATION	CADRE DE SANTÉ RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE LA DEUXIEME ANNEE DE FORMATION
SCIBONA David CHOIN Sandrine LACOSTE Charline	VEZIEN Réjane LAIR Yaurick

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 63 sur 84

12.2 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs des suivis pédagogiques collectifs et individuels

GROUPES	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ELEVES AIDES-SOIGNANTS
1	CLAUSS Sandra
2	BOTTEREAU Fabienne

4 GROUPES DISTINCTS en L3 Par ordre alphabétique	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE 3^{ème} ANNÉE (L3)
1 et 2	CREPEL Céline
3 et 4	CHAMPION Aurore

2 GROUPES DISTINCTS en L2 Par ordre alphabétique	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE DEUXIEME ANNEE (L 2)
A et B	VEZIEN Réjane
C et D	SCOAZEC Chantal

3 GROUPES DISTINCTS en L 1 Par ordre alphabétique	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLES DU SUIVI PEDAGOGIQUE POUR LES ETUDIANTS INFIRMIERS DE 1^{ère} ANNÉE (L 1)
1	CHOIN Sandrine
2	LACOSTE Charline
3	SCIBONA David

Chaque apprenant bénéficie de suivis pédagogiques collectifs et individuels avec le même formateur sur l'année de formation.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 64 sur 84

12.3 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs pour chaque compétence et unité d'enseignement

Le tableau annexé³⁸ fait apparaître les responsables de chaque compétence et des unités d'enseignement.

12.4 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs, documentaliste et personnels administratifs et logistiques pour des activités transversales en coopération avec la direction des instituts

PROCESSUS selon la cartographie	ACTIVITES INHERENTES	QUI
PM1	Relations Ville/Culture THOUARS	C. SCOAZEC
	Relations Ville/Culture BRESSUIRE	C. SCOAZEC D. SIBONA
	Relations Ville/Culture PARTHENAY	C. SCOAZEC
	MEFLYCEE/COLLEGE/FORUM	R. VEZIEN C.SCOAZEC S. MEMIN
	Relations Communauté de Communes	C.SCOAZEC N. VERGNAULT
	Communication intra	C. SCOAZEC MOULIN Flora
	Communication intra et extra instituts	S. MEMIN
	Réunions cadres CHNDS	N. VERGNAULT
	CSMIRT	N. VERGNAULT : collège Cadre X : collège IDE
	CFA	S. CLAUSS N. VERGNAULT B.GIRARD M.GACHET
Partenaires ACEF/BFM/GMF/MNH/MACSF/ Gendarmerie	C. SCOAZEC F.MOULIN	
PM1	CEFIEC	C.SCOAZEC 1 cadre santé
	GERACFAS	S.CLAUSS F.BOTTEREAU
PM2	Identification des intervenants	N. VERGNAULT G. BIRKER
PM3	Qualité Certification	N. VERGNAULT
PR1	REFERENT HANDICAP-SOCIAL	N. VERGNAULT F.MOULIN M.GACHET
	PARCOURS SUP	C. SCOAZEC Secrétariat
PR2	UNIVERSITE Groupe de travail UE 2.11 S1/S3/S5	N. VERGNAULT S. CHOIN A.CHAMPION
	PEDAGOGIE et FORMATION	C. SCOAZEC
	UNIVERSITE Espace universitaire et plateforme e-notitia	C.SCOAZEC S.CHOIN
	CCLIN	C.CRESPEL
	AFGSU	S. CHOIN N. VERGNAULT
	SIMULATION (SIMDOSE, Serious Game, Casque virtuel, HF)	R. VEZIEN D.SIBONA N.VERGNAULT A.CHAMPION F.BOTTEREAU
	ANGLAIS	S. CHOIN C.SCOAZEC
PR3	STAGES IDE + SSES ADCT (Association Des Classes Transplantées) STAGES AS	N. VERGNAULT C.SCOAZEC D.SIBONA C.CRESPEL S.CLAUSS B.GIRARD : Stages AS M.GACHET : Stages IDE
	FORMATION CONTINUE	A. CHAMPION G. BIRKER
PS1	GESTION	G. BIRKER M. GACHET
PS2	BLANCHISSERIE/TENUE PROF	C. SCOAZEC
	SALLES DE PRATIQUES	EQUIPE
	PLANNING SALLES	S. SCOAZEC + COORDONNATEUR

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 65 sur 84

PROCESSUS selon la cartographie	ACTIVITES INHERENTES	QUI
PS3	INFORMATIQUE TRAVAUX	N. VERGNAULT
PS4	CDI	S. MEMIN
	ARCHIVES Vivantes et autres en lien avec PM3 Préparation dossiers Pour la diplomation	N. VERGNAULT C.SCOAZEC B. GIRARD et M. GACHET: AS + L1 F.MOULIN : L2 + L3

12.5 - Les responsabilités des cadres de santé formateurs et des adjoints administratifs pour la coordination transversale du processus des stages

	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLE DES STAGES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS RESPONSABLES DES STAGES
En transversalité	VERGNAULT Nathalie Ingénierie de formation	
AS	CLAUSS Sandra	GIRARD Béatrice
L1	SCIBONA David	GACHET Marylise
L2	SCOAZEC Chantal	GACHET Marylise
L3	CREPEL Céline	GACHET Marylise

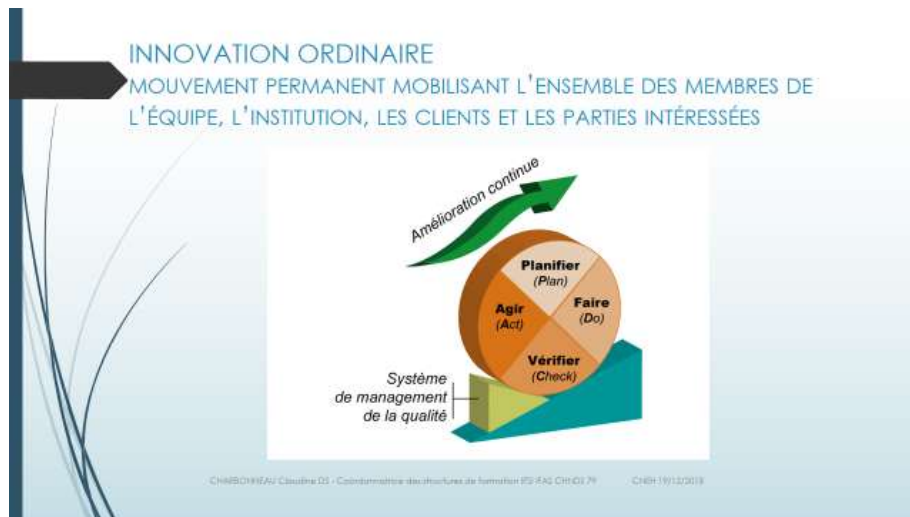
12.6 - Les responsabilités des adjoints administratifs pour les démarches liées aux dossiers des apprenants pour la certification diplôme d'Etat

Version N° 1	CADRES DE SANTÉ RESPONSABLE DU SUIVI DES DOSSIERS POUR LE DIPLOME D'ETAT ET DU CLASSEMENT ET ARCHIVAGES	ADJOINTS ADMINISTRATIFS RESPONSABLES DU SUIVI DES DOSSIERS POUR LE DIPLOME D'ETAT ET DU CLASSEMENT ET ARCHIVAGES
En transversalité	VERGNAULT Nathalie + SCOAZEC Chantal Ingénierie de formation	
AS	BOTTEREAU Fabienne	GIRARD Béatrice
L1	CHOIN Sandrine	GACHET Marylise + MOULIN Flora
L2	VEZIEN Rejane	
L3	CHAMPION Aurore	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 66 sur 84

12.7 - Les responsabilités des membres de l'équipe pour la démarche qualité, la gestion des risques et la certification

L'ensemble des membres de l'équipe contribue à l'amélioration continue de la qualité. Des responsabilités particulières sont définies par la direction des instituts. Un tableau avec les responsabilités pour chaque processus est réactualisé.



Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 67 sur 84

GLOSSAIRE

- AFNOR : Agence Française de Normalisation
- ARFAD : Association Régionale de Formation de l'Aide à Domicile
- ARS : Agence Régionale de Santé
- BAC PRO ASSP : Baccalauréat Professionnel Accompagnement, Soins, Services à la Personne
- BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires
- CHNDS: Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
- CNEH : Centre National de l'Expertise Hospitalière
- DGOS : Direction Générale de l'Offre de Soins
- DPAP DEAP : Diplôme Professionnel d'Auxiliaire de Puériculture ou Diplôme d'Etat d'Auxiliaire Puériculture
- DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- MCAD : Mention Complémentaire d'Aide à Domicile
- OPCO : Opérateur de Compétences
- PRS : Projet Régional de Santé
- SRFSS : Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales de la Nouvelle - Aquitaine
- TPAVF : Titre Professionnel d'Assistant(e) de Vie aux Familles
- UE : Unité d'Enseignement
- UI : Unité d'enseignement Intégrative
- UFA : Unité de Formation par apprentissage
- VAE : Validation des Acquis de l'Expérience

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 68 sur 84

BIBLIOGRAPHIE

- AGENCE REGIONALE DE SANTE NOUVELLE-AQUITAINE (2017). *Projet Régional de Santé Nouvelle-Aquitaine : Diagnostic Territorial Deux-Sèvres, VO1. Pôle Etudes Statistiques et Evaluation - ARS Nouvelle-Aquitaine.*
- BLANCHARD-LAVILLE, C., FABLET, D. (2002). *Sources théoriques et techniques de l'analyse des pratiques professionnelles.* L'Harmattan.
- CARIF – OREF Nouvelle- Aquitaine (2017-2018). *Portrait Sanitaire et Social Département des Deux-Sèvres.*
- CARRE P. (1999). Ingénierie pédagogique et formations ouvertes. *Traité des sciences et techniques de la formation.* Dunod.
- Diapositive créée par la DGOS en 2009 pour favoriser la communication.
- GEAY A. (1994). L'alternance, évaluation et contrôle. *Actualité de la formation permanente*, n° 130. Pages 112-119. (Du contrôle à l'évaluation inspiré de HADGI C. (1989). L'évaluation, règles du jeu, des intentions aux outils, ESF.
- IFCS Poitiers. *L'évaluation: ses différentes fonctions.*
- LE BOTERF G. (2006). *Ingénierie et évaluation des compétences.* Editions d'organisation. 5^{ème} édition.
- Ministère des Solidarités et de la Santé (2021). *Guide d'aide au développement de l'apprentissage dans les formations d'aide- soignant.* FHF.
- Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). *Stratégies de transformation du système de santé.* [Dossier de presse].
- Ministère des Solidarités et de la Santé (2018). *Ma santé 2022, un engagement collectif* [Dossier de presse].
- NAGELS, M. (2004-2005). Intervenant au cycle de formation des directeurs des soins. EHESP, Rennes.
- SCHON, D. A. (1993). *Le praticien réflexif : à la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel.* Editions Logiques.
- VIAL M. (1997). *Les modèles de l'évaluation : textes de fondateurs et commentaires,* Bruxelles : De Boeck université.
- REGION NOUVELLE-AQUITAINE (s.d.). *Schéma des formations sanitaires et sociales 2019-2023.*

TEXTES LEGISLATIFS

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 69 sur 84

ANNEXE 1 : « Liste prévisionnelle des professionnels intervenant auprès des apprenants »

La liste des intervenants sera présentée lors de l'instance.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 70 sur 84

ANNEXE 2 : « L'évaluation, ses différentes fonctions »

Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre de questionnement	Evaluation Sommativ ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice régulation Evaluation régulation
Par qui? Et pour qui? Qui conduit l'évaluation? Au service de qui est-elle? Qui en est le bénéficiaire?	Par l'évaluateur (souvent l'enseignant) pour l'institution	Par le responsable Par l'enseignant, par le professeur... pour son enseignement, Et l'élève indirectement	Par l'élève pour lui même
Pour quoi faire? A quelles fins? Dans quels buts est menée l'évaluation? Dans quelles intentions?	Pour faire un bilan pour mesurer... (somme des réussites et des manques) pour juger et décider pour orienter pour valider	Pour mieux les former Pour réguler le dispositif pédagogique afin d'en améliorer l'efficacité.... pour comprendre ce que qui se passe chez l'élève OBJET de la formation pour corriger et apporter l'aide appropriée à l'élève	Pour mieux se former Pour réguler son apprentissage (modification progressive de sa norme interne de référence) Pour s'approprier les critères des tâches et les connaissances afin de modifier l'action dont il est l'AUTEUR: devient SUJET de sa formation Pour agir et SE corriger

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre De questionnement	Evaluation sommative ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice Evaluation régulation
Sur quoi? Sur quels objets porte l'évaluation?	Sur l'atteinte des objectifs au travers des performances (productions, résultats...) desquelles on déduit l'acquisition des connaissances, des savoirs faïres et des compétences	Sur la résolution des tâches et la réalisation des produits, avec l'utilisation des critères comme outils d'action dans les démarches de l'apprenant (l'élève) Sur l'appropriation des connaissances et la construction du savoir sur le modèle de la logique de « l'expert »	Sur la construction et l'appropriation des critères comme outils de son action, de mise en démarches de résolutions des tâches (procédures) d'analyse du produit attendu de construction de son savoir (connaissances) et de leur combinatoire
Comment l'information est- elle recueillie et utilisée? Avec quels moyens, quelles méthodes, se passe cette évaluation?	Par des tests, outils de contrôle, devoirs, QCM, entretiens, questionnaires, permettant la comparaison une norme construite dans la logique du savoir et de la discipline	Par observation et analyses des démarches et activités de l'élève et de ses productions en particulier portant sur ses réussites et ses difficultés Avec des outils d'analyse qui restent la propriété de l'enseignant	Par l'auto-évaluation des démarches et des produits par la production de critères, par la verbalisation et leur transformation par l'orientation de l'action et la gestion des erreurs

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

Les différents dispositifs d'évaluation: essai de synthèse (non exhaustifs)

Problématique : Questions clés Ordre de questionnement	Evaluation sommative Ou normative	Evaluation Formative	Evaluation formatrice Evaluation régulation
Quand? A quel moment a lieu cette évaluation?	Au terme de l'apprentissage, En fin de parcours de formation	Pendant l'apprentissage Accompagnement pédagogique de l'apprenant	Permanente, toujours... dans l'apprentissage comme dans le contrôle
Quelle fonction? Quel rôle joue t- elle? (registres de l'évaluation)	Evaluation à rôle social portant sur la fonction CONTRÔLE-BILAN	Evaluation à rôle pédagogique Évaluer pour aider à apprendre portant sur la fonction PEDAGOGIQUE ENSEIGNEMENT	Evaluation à rôle pédagogique portant sur la fonction APPRENTISSAGE Régulation des apprentissages

IFSI IFAS 79 CHNDS Thouars
2012-2013

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 71 sur 84

ANNEXE 3 : « Tableau synoptique des compétences avec leurs unités d'enseignements et d'intégration et leurs évaluations par semestre »

	S1	S2	S3	S4	S5	S6
C1= Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier (DS + SC)	UE 3.1 - Raisonnement et démarche clinique infirmier (DS + SC) (E) (C)	UE 2.3 - Santé, maladie, handicap, accidents de la vie (CS + CL) (E) (I)				
C2= Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers (SC + DS)		UE 3.2 - Projet de soins infirmiers (DS+ SC+ RV + YL) (E) (I)	(E) (C)			
C3= Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens (SC + CL)	UE 2.10 - Infectiologie - Hygiène (SC) (E) (I) UE 4.1 - Soins de confort et de bien-être (CL) (O) (C)					
C4= Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique (RV + AC)	UE 2.1 - Biologie fondamentale (DS) (E) (I) UE 2.2 - Cycles de la vie et grandes fonctions (DS) (E) (I) UE 2.4 - Processus tumoraux (SC) (E) (I) UE 2.11 - Pharmacologie et thérapeutiques (SC+CEC) (E) (I)	UE 2.6 - Processus psychopathologiques (CL + DS) (E) (I) UE 4.3 - Soins d'urgence (RV + SC) (O) (I) UE 4.4 - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical (SC + DS) (O) (I)	UE 2.5 - Processus inflammatoires et infectieux (RV + YL) (E) (I) UE 2.8 - Processus obstructifs (YL + RV) (E) (I) UE 2.11 - Pharmacologie et thérapeutiques (RV + YL) (E) (I)	UE 2.7 - Disturbances organiques et processus digénétiques (RV + YL) (E) (I) UE 4.3 - Soins d'urgence (RV + RV) (O) (C) UE 4.4 - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical (YL + RV + AC + CEC) (O) (I)	UE 2.6 - Processus psychopathologiques (AC + CEC + DS) (E) (I) UE 2.9 - Processus tumoraux (AC + CEC + FB) (E) (I) UE 2.11 - Pharmacologie et thérapeutiques (CEC + AC) (E) (I) UE 4.4 - Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical (YL + RV + AC + CEC) (O) (I) UE 4.7 - Soins palliatifs et de fin de vie (AC + CEC + FB + SC) (E) (I)	
C5= Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs (RV + CS)		UE 1.2 - Santé publique et économie de la santé (SC + RV) (E) (I)	(E) (C) UE 4.6 - Soins éducatifs et préventifs (RV + CS) (E) (I)	(O) (C)		
C6= Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins (DS + SC)	UE 1.1 - Psychologie, Sociologie, Anthropologie (SC + DS) (E) (I)	(E) (I) UE 4.2 - Soins relationnels (DS + CL) (O) (I)	(O) (I)		UE 4.2 - Soins relationnels (CEC + AC) (O) (C)	

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 72 sur 84

C7= Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle (NV + SCL)	UE 1.3 - Législation, Ethique, Déontologie (YL + CL) (E) (I)			UE 1.3 - Législation, Ethique, Déontologie (RV + YL) (E) (C)		UE 4.8 - Qualité des soins, Evaluation des pratiques (NV + CEC) (E) (C)
		UE 4.5 - Soins infirmiers et gestion des risques (NV + SCL) (E) (I)		UE 4.5 - Soins infirmiers et gestion des risques (NV + SCL) (E) (C)		
C8= Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques (RV + CS)	UE 6.1 - Méthodes de travail et TIC (CS + SM) (E) (I)			UE 3.4 - Initiation à la démarche de recherche (CS + RV) (E) (I)		UE 3.4 - Initiation à la démarche de recherche (CS + RV) (E) (I)
	UE 6.2 - Anglais (SC + ABC + AC) (I) Logiciel (I) + Logiciel (I) (E) + Logiciel (I) (E) + Logiciel (I) (E) + Logiciel (I)					
C9= Organiser et coordonner les interventions soignantes (RV + AC)			UE 3.3 - Réles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnels (RV + YL) (E) (C)		UE 3.3 - Réles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnels (AC + CEC) (E) (I)	
				UE 3.5 - Encadrement de professionnels de soins (RV + SCL) (E) (I)	UI 5.7: UE OPTIONNELLE (86 AC + CEC 88 CS + AC) (O) (C) (O) (C)	
C10= Informer, former des professionnels et des personnes en formation (SCL + RV)			UE 5.8 - Stage professionnel (E) (I)			
	API : Accompagnement Pédagogique Individualisé ← 5s 10s 10s 10s 10s 15s →					
	C3	C1	C2+C6	C5+C10	C4+C9	C7+C8
UI 5 : UNITE D'INTEGRATION	5.1 : Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens (DS + SC) (E) (C) (O) (I)	5.2 : Evaluation d'une situation clinique (DS + SC) (O) (I)	5.3 : Communication, conduite de projet (RV + YL) (O) (I)	5.4 : Soins éducatifs, formation des professionnels et des stagiaires (RV + YL) (E) (O) (C)	5.5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins (AC + CEC) (E) (I)	5.6 : Analyse de la qualité et traitement de données scientifiques et professionnelles (AC + CEC) (E) (O) (I)
	Légende: (E) Evaluation écrite (O) Evaluation orale (I) Evaluation individuelle (C) Evaluation collective					

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 73 sur 84

ANNEXE 4 : « Programmation des retours de stage, analyses de pratiques professionnelles et suivis pédagogiques et accompagnement pédagogique individualisé »

Formateurs Dates	AS SCL+FB	1 ^{ère} A SC+DS+CL+NV	2 ^{ème} A YL+RV+CS	3 ^{ème} A AC+CEC
Mer 4/10/23			API RC (tous les formateurs promo)	API RC (tous les formateurs promo)
J 5/10/23	1 ^{ère} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	1 ^{ère} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	1 ^{ère} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	1 ^{ère} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs
L 9/10/23				APP
L 6/11/23				RS
J 9/11/23		RS		
V 10/11/23		APP		
J 6/12/23			APP	
J 7/12/23	2 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	2 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	2 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	2 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs
V 8/12/23	RS + APP			
13/12/23	API RC (tous les formateurs promo)	API RC (tous les formateurs promo)		
J 25 /01/24			RS	
V 26/01/24	RS+APP SAPAT			
V 9/02/24	RS + APP			
V 8/03/24				RS/APP am
V 15/03/24	3 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	3 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	3 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs	3 ^{ème} GUIDANCE TIRSI Tous formateurs
Semaine du 25/03/24 EVAS				

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.2023 : PM 1 CC/CS/NV Soumis à l'COGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 74 sur 84

Formateurs	AS SCL+FB	1 ^{ère} A SC+DS+CL+NV	2 ^{ème} A YL+RV+CS	3 ^{ème} A AC+CEC
Dates				
Mer 10/04/24	API RC avec les ESI 3 A + formateurs promo			API RC avec les ESI 3 A + formateurs promo
V 12/04/2024	Soutenance blanche	Soutenance blanche	Soutenance blanche	Soutenance blanche
L 29/04/24		RS		
L 6/05/24		APP MATIN		
V 3/05/24			APP/dossiers SSES	
V 31/05/24	RS			
M 18/06/24				RS
Mer 19/06/23			RS	
V 5/07/24	RS			
4/5/8 Juillet Rattrapages FAC				
SIMULATION	JEUDI	JEUDI	JEUDI	JEUDI
TPG 1/2journée	Mercredi AM	Mercredi AM	Mercredi AM	Mercredi AM
CDI	Mardi AM	Vendredi matin	Lundi AM	LUNDI MATIN MARDI MATIN JEUDI TOUTE LA JOURNEE VENDREDI AM
Réunion pédagogique	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin	Mardi matin
RF collective	1 ^{er} Mercredi du mois AM	1 ^{er} Mercredi du mois AM	1 ^{er} Mercredi du mois AM	1 ^{er} Mercredi du mois AM

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 76 sur 84

ANNEXE 6 : « Conventions type de stage pour tous les services du C.H.N.D.S et de Mauléon »



CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
 2, rue de l'Abreuvoir - BP 60184
 79103 THOUARS CEDEX
 Tél. 05 49 66 47 70
 mail : ifsi@chnds.fr



CONVENTION DE STAGE (convention-type pour tous les services du C.H.N.D.S.)

Entre les soussignés :

Etablissement : CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier,

Et par : Madame Cécile FAILLER, La Coordinatrice des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques,

Et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres :

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

Et par délégation : Madame Claudine CHARBONNEAU, Directrice des soins, Coordinatrice générale des instituts de formation du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et Mauléon,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'étudiant(e) infirmier(e) suivant :

Nom/Prénom	Formation	Promotion	Année de formation
	D.E. INFIRMIER		

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant sur le terrain de stage.

ARTICLE 2 - BUTS DU STAGE

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, et intégrant les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation en soins infirmiers.

Les programmes et les modalités d'exécution du stage seront établis par la direction de l'IFSI en fonction :

- du référentiel de formation et des projets de l'étudiant
- des activités du stage réalisées en accord avec le cadre infirmier du service.

Le stage a pour but essentiel de permettre à l'étudiant d'acquies les capacités inhérentes à l'exercice professionnel et d'assurer une application concrète de l'enseignement dispensé par l'Institut de Formation.

Le stage respectera les objectifs du référentiel de formation et la progression dans les acquisitions et les responsabilités.

L'étudiant doit se consacrer à son apprentissage.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des étudiants. Les objectifs institutionnels de l'Institut de formation en soins infirmiers sont portés à la connaissance du cadre de santé maître de stage, du tuteur, de l'infirmier ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant sur le terrain de stage. Ils sont affichés dans le service. Ils intègrent des données précises concernant les modalités du stage conformément au règlement intérieur en vigueur.

L'étudiant infirmier établit des objectifs personnels de stage.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Pendant la durée du stage, l'étudiant demeure étudiant de l'Institut de Formation, mais il est placé sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire.

L'encadrement est toujours assuré par du personnel diplômé.

L'encadrement de l'étudiant infirmier est assuré sous la responsabilité de l'infirmier ou de l'infirmière.

Les actes accomplis par les étudiants qui présentent un risque pour les patients, s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé (circulaire DGS/SDO/N°05-92 du 9 décembre 1992).

Tout acte de soins relatif au décret du code de la santé publique, Livre III, Titre Ier, Section 1 (décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier) doit être réalisé et accompli par l'étudiant infirmier **uniquement avec un encadrement infirmier et sous la responsabilité de l'infirmier(e).**

Pour contribuer à la prévention COVID 19 :

- Suivre les recommandations indiquées sur le site santé.gouv.fr et les recommandations des services de soins et de l'Institut pour assurer votre sécurité et celle des autres.

- L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité dans le service ou l'établissement où il est en stage (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi).

- L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il est en stage.

ARTICLE 5 - LA DUREE - LES HORAIRES DU STAGE - LES ABSENCES

Les jours et heures de présence de l'étudiant seront fixés préalablement au stage d'un commun accord entre les deux établissements.

La durée totale de présence en stage est établie sur la base de 35 heures par semaine.

Cependant le stage peut être d'une durée de 35 à 40 H par semaine suivant les horaires du service.

Le temps de pause du repas doit être rajouté à cette durée, à raison de 30 minutes au minimum par jour. Le stage se déroule du lundi au vendredi. Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, à partir du semestre 2, les étudiants infirmiers ont la possibilité de réaliser dans le respect de la réglementation, des week-ends lors de leur stage avec un week-end sur deux au maximum.

La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif. Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, à partir du semestre 2, les étudiants infirmiers ont la possibilité de réaliser des nuits consécutives dans le respect de la réglementation avec un maximum de 70h sur deux semaines par mois de stage. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif.

La réalisation potentielle des nuits et des week-ends doit être compatible avec la programmation :

- Des temps d'analyse des pratiques anticipés par l'Institut avant l'arrivée en stage de l'apprenant.
- Des retours programmés à l'Institut.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 77 sur 84

Les fériés sont considérés comme des jours travaillés, en lien avec la réglementation en vigueur.

L'Institut informe l'Établissement d'accueil des orientations à donner aux horaires de stage en fonction des objectifs de formation et du niveau d'études de l'étudiant. Il sera tenu compte de la spécificité du service dans l'aménagement des horaires de stage, ce qui peut amener le (la) responsable du stage à programmer ceux-ci sur la base de 35 heures/semaine ou 70 heures sur deux semaines consécutives.

Le maître de stage planifie avec l'étudiant infirmier les horaires de stage. Il mentionne ces horaires par écrit dans le service. Une copie de ces horaires est communiquée à l'étudiant. Ce dernier la transmet à l'Institut dans les 48 heures.

Tout changement d'horaires doit être validé par le maître de stage ou par le responsable du lieu de stage par écrit et renvoyé par l'étudiant à l'Institut de formation en soins infirmier par mail avant le jour concerné.

Toute absence devra être signalée le jour même par l'étudiant, simultanément à l'établissement et à l'Institut de Formation en soins infirmiers. L'étudiant doit par ailleurs justifier son absence auprès de l'Institut dans les 48 heures. Une absence non justifiée sera signalée le jour même à la Direction de l'Institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absence peuvent donner lieu à récupération.

ARTICLE 6 - L'EVALUATION DU STAGE ET DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Afin de favoriser l'apprentissage, un bilan initial avec l'étudiant infirmier et un bilan intermédiaire sont demandés. Le document port-folio que les étudiants ont auprès d'eux constitue le support de ces bilans.

Le niveau de compétence de l'étudiant est apprécié à partir des prestations observées, du niveau d'atteinte des objectifs et du contrat d'acquisition relevant de ses compétences.

A la fin du stage, l'infirmier(e) ou le (la) professionnel(le) responsable du stage porte les appréciations à la connaissance de l'étudiant au cours d'un entretien, sur la fiche - Feuille d'évaluation des compétences en stage -.

Avec l'étudiant, il réalise un bilan des acquisitions des éléments de compétences, des activités et des actes professionnels, à partir du document port folio, qu'il reporte sur la feuille - acquisition des compétences en stage -. Ces éléments serviront à la présentation par le cadre de santé formateur, du dossier de l'étudiant auprès de la commission d'attribution des crédits ECTS (*European Credits Transfert System*).

Une feuille d'évaluation des compétences en stage est envoyée au cadre de santé, au maître ou au responsable du stage avant chaque stage.

Chaque bilan des apprentissages doit être réalisé en présence du tuteur et de l'étudiant.

ARTICLE 7 - SITUATIONS PÉDAGOGIQUES SINGULIÈRES

En cas de difficultés rencontrées avec l'étudiant, l'Institut de formation doit être informé par le maître de stage, le responsable de l'encadrement. Un cadre de santé formateur contacte alors le maître de stage pour analyser la situation.

ARTICLE 8 - SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE RESERVE

Comme cela est de règle pour la totalité du personnel de l'établissement d'accueil, l'étudiant infirmier sera tenu de respecter toutes les clauses légales relatives au secret professionnel (Art. 226.13 de code pénal et Art. R.4312-4 du code de la santé publique) et à l'obligation de réserve.

ARTICLE 9 - DISCIPLINE

L'étudiant sera soumis au règlement interne de l'établissement, à sa discipline, aux directives. La direction de l'établissement d'accueil concerné se réserve le droit de mettre fin au stage, sans préavis, si elle le juge nécessaire. Elle devra au préalable dans ce cas en informer la direction de l'IFSI.

De son côté, la directrice des soins de l'IFSI du CHNDS, site de THOUARS pourra mettre fin au stage si elle le juge nécessaire, notamment à la demande de l'intéressé(e) : elle en informera dans ce cas le directeur de l'établissement.

Dans tous les cas, l'étudiant est soumis aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, le secret professionnel, la tenue. En cas de manquement grave à la discipline ou au règlement intérieur de l'établissement, celui-ci se réserve le droit de mettre fin au stage.

ARTICLE 10 - ASSURANCES

Tous les accidents pouvant être causés par l'étudiant au cours de son activité dans l'établissement, même extra-muros, ou du trajet pour s'y rendre ou en repartir sont couverts par une assurance contre les risques professionnels et responsabilité civile souscrite par le centre hospitalier nord Deux-Sèvres. Cette assurance couvrira la réparation des dommages de toute nature causés à autrui à l'occasion du stage par l'étudiant.

L'étudiant n'est pas autorisé à utiliser son propre véhicule pour nécessité de service, ni pour se rendre au domicile des patients. Dans le cas où l'étudiant est en stage en service d'urgence, S.M.U.R., il est autorisé à sortir avec le S.M.U.R. .

Tout accident ou incident survenu pendant les horaires de stage ou à l'occasion du trajet doit être signalé à la direction de l'Institut.

En cas d'accident, une déclaration d'accident doit être établie et transmise, au plus tard dans les 48 heures, au secrétariat de l'IFSI chargé de la gestion du dossier. Chaque étudiant a connaissance du formulaire de déclaration d'accident qui sera complété par le secrétariat de l'IFSI.

ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'intéressé(e), pendant toute la durée de son stage demeurera attaché(e) à l'organisme ou l'établissement dont il/elle dépend et ne pourra prétendre à aucune assimilation au personnel de l'établissement. Il/elle ne pourra prétendre de la part de celui-ci à aucune rémunération, aucune indemnité en dehors de la réglementation en vigueur, ni prestation ressortant des régimes de la sécurité sociale actuellement en vigueur. En cas d'accident de travail, la direction de l'établissement informera l'IFSI à qui il appartiendra de faire les déclarations obligatoires prévues par la réglementation.

ARTICLE 12 - RUPTURE DE CONTRAT

La présente convention est conclue pour la durée du stage. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre partie. La Directrice des soins de l'IFSI, le Directeur de l'Établissement d'accueil se réservent le droit de mettre fin au stage de l'étudiant en présence d'impératifs majeurs.

ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT INFIRMIER

L'étudiant a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Il apporte sa signature précédée de la mention - lu et approuvé -. Un exemplaire signé est conservé dans son dossier à l'IFSI.

A Thouars, le 21 juin 2023.

Le centre hospitalier Nord Deux-Sèvres

Directeur Général de l'établissement,
Bruno FAULCONNIER
(Signature et cachet)




L'Institut de formation en soins infirmiers,

Directrice des soins, Coordinatrice générale
des instituts de formation du CHNDS,
Claudine CHARBONNEAU
(Signature et cachet)

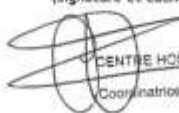
Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
Institut de Formation en Soins Infirmiers
2, rue de l'Abreuvoir
BP60184
79103 THOUARS

L'étudiant infirmier,

(signature précédée du nom-prénom
et de la mention - lu et approuvé -)

La Direction des soins

Coordinatrice générale
des soins infirmiers, de rééducation
et médico-techniques
Cécile FAILLER
(Signature et cachet)



CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES
Cécile FAILLER
Coordinatrice générale de la Direction des soins



Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 78 sur 84



CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX-SEVRES
INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS
 2, rue de l'abreuvoir - BP 60184
 79103 THOUARS CEDEX
 Tél. 05 49 66 47 70
 mail : ifsi@chnds.fr



CONVENTION DE STAGE (convention-type pour tous les stages au C.H. Mauléon)

Entre les soussignés :

Etablissement : HOPITAL DE MAULEON

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

par : Madame Cécile FAILLER, La Coordinatrice générale des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques

Et l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres :

Représenté par : Monsieur Bruno FAULCONNIER, Directeur Général du Centre Hospitalier

Et par délégation : Madame Claudine CHARBONNEAU, Directrice des soins, Coordinatrice générale des instituts de formation du Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres et Mauléon

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention définit les règles relatives à l'organisation et au déroulement du stage clinique accompli par l'étudiant(e) infirmier(e) suivant :

Nom/Prénom	Formation	Promotion	Année de formation
	D.E. INFIRMIER		

Cette convention sera portée à la connaissance du cadre de santé, de l'infirmier(e) ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant sur le terrain de stage.

ARTICLE 2 - BUTS DU STAGE

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié, relatif au diplôme d'Etat d'infirmier, et intégrant les référentiels d'activités, de compétences, de certification et de formation en soins infirmiers.

Les programmes et les modalités d'exécution du stage seront établis par la direction de l'IFSI en fonction :

- du référentiel de formation et des projets de l'étudiant

- des activités du stage réalisées en accord avec le cadre infirmier du service.

Le stage a pour but essentiel de permettre à l'étudiant d'acquies les capacités inhérentes à l'exercice professionnel et d'assurer une application concrète de l'enseignement dispensé par l'Institut de Formation.

Le stage respectera les objectifs du référentiel de formation et la progression dans les acquisitions et les responsabilités.

L'étudiant doit se consacrer à son apprentissage.

ARTICLE 3 - OBJECTIFS DE STAGE

Les objectifs de stage sont définis par l'équipe pédagogique en liaison avec les personnes responsables de l'encadrement des étudiants. Les objectifs institutionnels de l'Institut de formation en soins infirmiers sont portés à la connaissance du cadre de santé maître de stage, du tuteur, de l'infirmier ou du professionnel responsable de l'encadrement direct de l'étudiant sur le terrain de stage. Ils sont affichés dans le service. Ils intègrent des données précises concernant les modalités du stage conformément au règlement intérieur en vigueur.

L'étudiant infirmier établit des objectifs personnels de stage.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE

Pendant la durée du stage, l'étudiant demeure étudiant de l'Institut de Formation, mais il est placé sous l'autorité administrative et le contrôle du Chef de l'établissement d'accueil et ne doit en aucun cas servir de personnel d'appoint. L'établissement d'accueil ne peut retirer aucun profit direct de la présence du stagiaire. L'encadrement est toujours assuré par du personnel diplômé.

L'encadrement de l'étudiant infirmier est assuré sous la responsabilité de l'infirmier ou de l'infirmière.

Les actes accomplis par les étudiants qui présentent un risque pour les patients, s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier diplômé (circulaire DGS/SDO/N°05-92 du 9 décembre 1992).

Tout acte de soins relatif au décret du code de la santé publique, Livre III, Titre Ier, Section 1 (décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier) doit être réalisé et accompli par l'étudiant infirmier **uniquement avec un encadrement infirmier et sous la responsabilité de l'infirmier(e).**

Pour contribuer à la prévention COVID 19 :

- Suivre les recommandations indiquées sur le site santé.gouv.fr et les recommandations des services de soins et de l'Institut pour assurer votre sécurité et celle des autres.

- L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité dans le service ou l'établissement où il est en stage (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi).

- L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il est en stage.

ARTICLE 5 - LA DUREE - LES HORAIRES DU STAGE - LES ABSENCES

Les jours et heures de présence de l'étudiant seront fixés préalablement au stage d'un commun accord entre les deux établissements.

La durée totale de présence en stage est établie sur la base de 35 heures par semaine.

Cependant le stage peut être d'une durée de 35 à 40 H par semaine suivant les horaires du service.

Le temps de pause du repas doit être rajouté à cette durée, à raison de 30 minutes au minimum par jour. Le stage se déroule du lundi au vendredi. Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, à partir du semestre 2, les étudiants infirmiers ont la possibilité de réaliser dans le respect de la réglementation, des week-ends lors de leur stage avec un week-end sur deux au maximum. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif.

Si un intérêt pédagogique est estimé positif pour l'apprenant par le maître de stage et les cadres de santé formateurs responsables des stages, à partir du semestre 2, les étudiants infirmiers ont la possibilité de réaliser des nuits consécutives dans le respect de la réglementation avec un maximum de 70h sur deux semaines par mois de stage. La présence d'un infirmier en responsabilité est obligatoire. L'encadrement par un infirmier est impératif.

La réalisation potentielle des nuits et des week-ends doit être compatible avec la programmation :

- Des temps d'analyse des pratiques anticipés par l'Institut avant l'arrivée en stage de l'apprenant.

- Des retours programmés à l'Institut.

Les fériés sont considérés comme des jours travaillés, en lien avec la réglementation en vigueur.

L'Institut informe l'Etablissement d'accueil des orientations à donner aux horaires de stage en fonction des objectifs de formation et du niveau d'études de l'étudiant. Il sera tenu compte de la spécificité du service dans l'aménagement des horaires de stage, ce qui peut amener le (la) responsable du stage à programmer ceux-ci sur la base de 35 heures/semaine ou 70 heures sur deux semaines consécutives.

Le maître de stage planifie avec l'étudiant infirmier les horaires de stage. Il mentionne ces horaires par écrit dans le service. Une copie de ces horaires est communiquée à l'étudiant. Ce dernier la transmet à l'Institut dans les 48 heures.

Tout changement d'horaires doit être validé par le maître de stage ou par le responsable du lieu de stage par écrit et renvoyé par l'étudiant à l'Institut de formation en soins infirmier par mail avant le jour concerné.

Toute absence devra être signalée le jour même par l'étudiant, simultanément à l'établissement et à l'Institut de Formation en soins infirmiers. L'étudiant doit par ailleurs justifier son absence auprès de l'Institut dans les 48 heures. Une absence non justifiée sera signalée le jour même à la Direction de l'Institut par le responsable de stage. Certaines autorisations d'absence peuvent donner lieu à récupération.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 79 sur 84

ARTICLE 6 - L'EVALUATION DU STAGE ET DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Afin de favoriser l'apprentissage, un bilan initial avec l'étudiant infirmier et un bilan intermédiaire sont demandés. Le document port-folio que les étudiants ont auprès d'eux constitue le support de ces bilans. Le niveau de compétence de l'étudiant est apprécié à partir des prestations observées, du niveau d'atteinte des objectifs et du contrat d'acquisition relevant de ses compétences.

À la fin du stage, l'infirmier(e) ou le (la) professionnel(le) responsable du stage porte les appréciations à la connaissance de l'étudiant au cours d'un entretien, sur la fiche « Feuille d'évaluation des compétences en stage ».

Avec l'étudiant, il réalise un bilan des acquisitions des éléments de compétences, des activités et des actes professionnels, à partir du document port folio, qu'il reporte sur la feuille « acquisition des compétences en stage ». Ces éléments serviront à la présentation par le cadre de santé formateur, du dossier de l'étudiant auprès de la commission d'attribution des crédits ECTS. ("European Credits Transfer System").

Une feuille d'évaluation des compétences en stage est envoyée au cadre de santé, au maître ou au responsable du stage avant chaque stage.

Chaque bilan des apprentissages doit être réalisé en présence du tuteur et de l'étudiant.

ARTICLE 7 - SITUATIONS PÉDAGOGIQUES SINGULIÈRES

En cas de difficultés rencontrées avec l'étudiant, l'institut de formation doit être informé par le maître de stage, le responsable de l'encadrement. Un cadre de santé formateur contacte alors le maître de stage pour analyser la situation.

ARTICLE 8 - SECRET PROFESSIONNEL ET OBLIGATION DE RESERVE

Comme cela est de règle pour la totalité du personnel de l'établissement d'accueil, l'étudiant infirmier sera tenu de respecter toutes les clauses légales relatives au secret professionnel (Art. 226.13 de code pénal et Art. R.4312-4 du code de la santé publique) et à l'obligation de réserve.

ARTICLE 9 - DISCIPLINE

L'étudiant sera soumis au règlement interne de l'établissement, à sa discipline, aux directives. La direction de l'établissement d'accueil concerné se réserve le droit de mettre fin au stage, sans préavis, si elle le juge nécessaire. Elle devra au préalable dans ce cas en informer la direction de l'IFSI.

De son côté, la directrice des soins de l'IFSI du CHNDS, site de THOUARS pourra mettre fin au stage si elle le juge nécessaire, notamment à la demande de l'intéressé(e); elle en informera dans ce cas le directeur de l'établissement.

Dans tous les cas, l'étudiant est soumis aux mêmes obligations et devoirs que le personnel de l'établissement, notamment en ce qui concerne le respect des horaires établis à son attention, le secret professionnel, la tenue. En cas de manquement grave à la discipline ou au règlement intérieur de l'établissement, celui-ci se réserve le droit de mettre fin au stage.

ARTICLE 10 - ASSURANCES

Tous les accidents pouvant être causés par l'étudiant au cours de son activité dans l'établissement, même extra-muros, ou du trajet pour s'y rendre ou en repartir sont couverts par une assurance contre les risques professionnels et responsabilité civile souscrite par le centre hospitalier nord Deux-Sèvres. Cette assurance couvrira la réparation des dommages de toute nature causés à autrui à l'occasion du stage par l'étudiant.

L'étudiant n'est pas autorisé à utiliser son propre véhicule pour nécessité de service, ni pour se rendre au domicile des patients. Dans le cas où l'étudiant est en stage en service d'urgence, S.M.U.R, il est autorisé à sortir avec le S.M.U.R.

Tout accident ou incident survenu pendant les horaires de stage ou à l'occasion du trajet doit être signalé à la direction de l'Institut.

En cas d'accident, une déclaration d'accident doit être établie et transmise, au plus tard dans les 48 heures, au secrétariat de l'IFSI chargé de la gestion du dossier. Chaque étudiant a connaissance du formulaire de déclaration d'accident qui sera complété par le secrétariat de l'IFSI.

ARTICLE 11 - CONDITIONS FINANCIÈRES

L'intéressé(e), pendant toute la durée de son stage demeurera attaché(e) à l'organisme ou l'établissement dont il/elle dépend et ne pourra prétendre à aucune assimilation au personnel de l'établissement. Il/elle ne pourra prétendre de la part de celui-ci à aucune rémunération, aucune indemnité en dehors de la réglementation en vigueur, ni prestation ressortant des régimes de la sécurité sociale actuellement en vigueur. En cas d'accident de travail, la direction de l'établissement informera l'IFSI à qui il appartiendra de faire les déclarations obligatoires prévues par la réglementation.

ARTICLE 12 - RUPTURE DE CONTRAT

La présente convention est conclue pour la durée du stage. Elle pourra être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre partie. La Directrice des soins de l'IFSI, le Directeur de l'Établissement d'accueil se réservent le droit de mettre fin au stage de l'étudiant en présence d'impératifs majeurs.

ARTICLE 13 - ENGAGEMENT DE L'ETUDIANT INFIRMIER

L'étudiant a pris connaissance de cette convention et s'engage à la respecter. Il apporte sa signature précédée de la mention « lu et approuvé ». Un exemplaire signé est conservé dans son dossier à l'IFSI.

THOUARS le 16 juin 2023

L'hôpital de Mauléon

Directeur Général de l'établissement.
Bruno FAULCONNIER
(Signature et cachet)



Direction des soins
Coordinatrice générale
des soins infirmiers, de rééducation
et médico-technique
Cécile FAILLER
(signature et cachet)

CENTRE HOSPITALIER NORD DEUX SEVRES
Cécile FAILLER
Coordinatrice générale de la Direction des soins



L'institut de formation en soins infirmiers,

Directrice des soins de l'IFSI/IFAS,
Coordinatrice générale des instituts de formation du CHNDS
Claudine CHARBONNEAU
(Signature et cachet)

Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres
Institut de Formation en Soins Infirmiers
2, rue de l'Abreuvoir
BP60184
79103 THOUARS

L'étudiant infirmier,

(signature précédée du nom
prénom et de la mention « lu
et approuvé »)

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 80 sur 84

ANNEXE 7 : « Objectifs de stage des étudiants infirmiers de 1ère année et revalidants »

 Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	Thème :	Référence : T6N6-2-4
	OBJECTIFS DE STAGE N°1	Version : CC/NV/MG
	Promotion 2023-2026 Année de formation 2023-2024	Page 1/4

Coordination de la 1 ^{ère} année : Cadre de santé formateur Faisant fonction de cadre de santé formateur	CHOIN Sandrine LACOSTE Charline SCIBONA David	05.49.66.47.70
---	---	----------------

Ce stage constitue le premier stage en tant qu'apprenant en soins infirmiers
NATURE 1 : Soins de courte durée
NATURE 2 : Soins en santé mentale et en psychiatrie
NATURE 3 : Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
NATURE 4 : Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

OBJET : Objectifs de stage à l'intention des cadres infirmiers, maîtres de stage, des tuteurs, des infirmiers référents et infirmiers de proximité.

DATES : Du lundi 2 octobre au vendredi 3 novembre 2023

DUREE : Au total 5 semaines, soit 175 heures : sur une base de 35 heures par semaine.

Pour les terrains de stage qui ne fonctionnent pas sur une amplitude journalière de 7 h 35 ou sur une amplitude hebdomadaire de 35 h, le cadre de santé ou le responsable de stage organise le planning selon les habitudes du service, afin de valider 175 heures effectives de stage.

Mercredi 1 novembre 2023	Jour férié	7 heures comptées comme travaillées
--------------------------	------------	-------------------------------------

175 heures – 7 heures = 168 heures à réaliser en stage

L'étudiant en première année de formation n'effectue pas de nuit et de week-end sur son premier stage.

Le planning prévisionnel élaboré par le maître de stage, signé et daté est transmis, dans les 48 heures à l'institut par l'apprenant. Le planning définitif des heures réalisées par l'apprenant doit être exhaustif, signé et validé par le maître de stage.

1. REGLES INSTITUTIONNELLES

- L'étudiant infirmier en premier semestre sera suivi par un ou deux infirmiers tuteurs lors du stage.
- Le bilan de mi-stage et le bilan de fin de stage seront effectués en présence de l'étudiant, par les tuteurs.
- Toutes difficultés importantes révélées dans les situations d'apprentissage devront faire l'objet d'un rapport écrit, argumenté de faits précis et envoyé sous pli cacheté à la directrice des soins de l'IFSI et à la direction des soins de la structure d'accueil.
- Tout acte de soins relatif au code de la santé publique, Livre III, Titre Ier, Chapitre Ier, Section 1 (décret relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier) doit être réalisé et accompli par l'étudiant uniquement avec un encadrement infirmier et sous la responsabilité de l'infirmier(e).
- Les actes accomplis par les étudiants infirmiers qui présentent un risque pour les patients s'effectuent en présence et sous le contrôle d'un infirmier Diplômé d'Etat. (Circulaire N° 05-92 du 9/12/92 relative la formation des étudiants infirmiers).
- COVID-19 : 1-Suivre les recommandations indiquées sur le site santé.gouv.fr et les recommandations des services de soins et de l'institut pour assurer votre sécurité et celle des autres.
2-L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des mesures de protection disponibles et garantissant sa sécurité dans le service ou l'établissement où il est en stage (masques, consignes d'hygiène, dispositifs d'organisation, suivi).
3-L'étudiant infirmier doit pouvoir bénéficier des formations continues réalisées sur les mesures de protection dans l'établissement où il est en stage.

Il est rappelé aux personnes responsables de l'encadrement que les étudiants en stage dans leur structure d'accueil sont sous leur responsabilité.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 81 sur 84

 Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	Thème :	Référence : T6N6-2-4
	OBJECTIFS DE STAGE N°1	Version : CC/NN/MS
	Promotion 2023-2026 Année de formation 2023-2024	Page 2/4

2. OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Au terme du stage, l'étudiant infirmier(e) sera capable, en collaboration avec l'équipe de l'unité de soins qui l'accueille et selon son niveau d'apprentissage, de participer sous la responsabilité d'un(e) ou plusieurs infirmiers tuteurs :

2.1. De participer :

- à l'observation des éléments participant à la prise en soin des personnes accueillies.
- au projet de soins en vue du mieux-être global de la personne.
- aux transmissions des informations (orales et écrites),
- à la reconnaissance des besoins des personnes accueillies,
- à l'identification des sources de dépendance et d'autonomie,
- à la réalisation des soins infirmiers dispensés sur le lieu de stage,
- aux réponses à apporter sur le plan physique, psychologique et culturel, en tenant compte des besoins perturbés.

2.2. - D'identifier les situations de soins prévalentes rencontrées dans le service, à partir du livret d'accueil du service et des entretiens avec le maître de stage, tuteurs et infirmiers de proximité.

- De réaliser des liens avec le référentiel de compétences.

- Pour trois situations de soins prévalentes, présenter les projets de soins complets ou chemins cliniques, par écrit, aux professionnels pour validation (objectifs, actions, évaluation).

L'étudiant infirmier sera tenu de respecter les obligations liées aux règles professionnelles, au secret professionnel.

3. OBJECTIFS SPECIFIQUES

L'étudiant infirmier(e) sera capable de :

- 3.1. Situer la structure d'accueil ou le service sur le territoire de santé et dans l'établissement ou dans l'institut de rattachement,
- 3.2. Identifier le fonctionnement, le statut et le règlement intérieur de l'établissement,
- 3.3. Identifier le fonctionnement de l'unité de soins et repérer la fonction, le rôle, les compétences des différents membres de l'équipe et des différents professionnels extérieurs intervenants,
- 3.4. Connaître les modalités d'admission des personnes,
- 3.5. Se familiariser avec le vocabulaire professionnel utilisé sur le lieu du stage.
- 3.6. Réaliser, sur le temps de stage et avant la participation aux soins, des démarches de soins personnalisées et actualisées et les présenter aux infirmiers de proximité et/ou infirmiers tuteurs.
- 3.7. Participer aux soins d'hygiène et de confort des personnes prises en soins, établir un mode de communication adapté, réaliser les soins infirmiers travaillés à l'IFSI, respecter les protocoles utilisés.
- 3.8. Repérer les modalités d'entretien du linge et les circuits d'élimination des déchets en tenant compte des mesures de sécurité spécifiques au service.
- 3.9. Participer aux transmissions orales et écrites.

Ces objectifs spécifiques permettent à l'étudiant d'acquérir les éléments inhérents aux compétences et d'enrichir par l'expérience, les unités d'enseignement déjà vues à l'Institut.

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 82 sur 84

 Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	Thème :	Référence : TEN6-2-4
	OBJECTIFS DE STAGE N°1	Version : CC/NU/MG
	Promotion 2023-2026 Année de formation 2023-2024	Page 3/4

4. NIVEAUX D'APPRENTISSAGE

Les soins vus à l'Institut de Formation en Soins Infirmiers sont indiqués dans les projets de compétences et d'unités d'enseignement. Les étudiants ont l'ensemble des documents ci-joint, pour favoriser la communication avec les professionnels qui les encadrent. L'étudiant dispose ainsi d'outils pédagogiques permettant son accompagnement en stage.

- Le projet de formation de l'année et des semestres
- Les projets de chaque compétence.
- Le portfolio, outil qui permet de mesurer la progression de l'étudiant en stage.
- Le document intitulé « outils de suivi de la progression de l'acquisition des actes, activités et techniques de soins. » Auto-évaluation par l'étudiant.
- La feuille de bilan de stage « auto-évaluation », considéré comme un outil formatif.

Dans le cadre du nouveau référentiel de formation, un document appelé « portfolio » est obligatoire. Ce document est destiné au suivi du parcours de formation et à la capitalisation des éléments constitutifs à l'acquisition des compétences pour l'obtention du diplôme d'Etat infirmier.

4.1 Compétences abordées en lien avec les unités d'enseignement en cours à l'IFSI :

Compétences	Unités d'enseignement du semestre 1
1 Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier	UE 3.1 Raisonnement et démarche clinique
3 Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens	UE 2.10 Infectiologie et hygiène UE 4.1 Soins de confort et de bien être UE 5.1 Accompagnement de la personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4 Mettre en œuvre des actions à visées diagnostique et thérapeutique	UE 2.1 Biologie fondamentale UE 2.2 Cycle de la vie et grandes fonctions UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques
6 Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 1.1 Psychologie, sociologie et anthropologie
7 Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique	UE 1.3 Législation, éthique
8 Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 6.1 Méthodes de travail UE 6.2 Anglais

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 83 sur 84

 Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	Thème :	Référence : T6N6-2-4
	OBJECTIFS DE STAGE N°1	Version : CCJ/NV/MG
	Promotion 2023-2026 Année de formation 2023-2024	Page 4/4

4.2. Techniques de soins vues à l'IFSI avant le départ en stage :

- hygiène des mains, lavage des mains
- observation
- réfection de lit occupé, inoccupé
- précautions standard
- prévention des accidents d'exposition au sang
- entretien de recueil de données
- toilette au lit
- entretien et désinfection d'une chambre
- nettoyage et désinfection du matériel
- capiluve et pédiluve en théorie
- prévention d'escarre en théorie
- précautions complémentaires, masque simple, masque FFP2 en théorie

Institut de formation en soins infirmiers Centre Hospitalier Nord Deux-Sèvres 2 rue de l'Abreuvoir BP 60184 79103 THOUARS Cedex Tél. : 05 49 66 47 70 Mail : ifsi@chnds.fr	PROJET D'ETABLISSEMENT DE FORMATION	T1N8-1
	PROJET DE FORMATION SOINS INFIRMIERS	Version du 28.08.23 : PM 1 et PR4 Soumis à l'ICOGI du 19 octobre 2023
	Année 2023-2024	Page 84 sur 84

ANNEXE 8 : « Liste prévisionnelle des terrains de stage »

La liste des terrains de stage sera fournie lors de l'instance.